

REPUBLIQUE DU SENEGAL

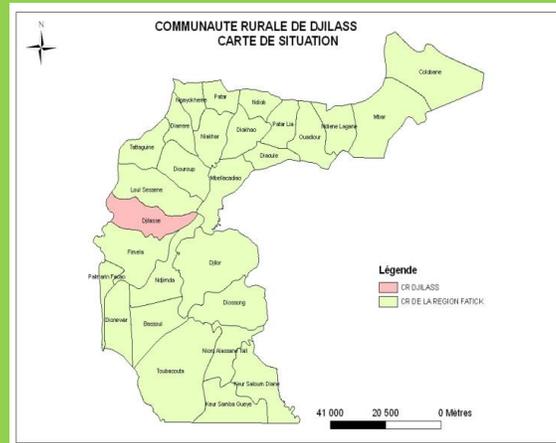
Un peuple-Un but-Une foi



MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DES
COLLECTIVITES LOCALES

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PNDL)

PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT (PLD) CR DE DJILASS 2011-2016



FEVRIER 2012



Sicap Sacré Cœur 3 villa n°33 Dakar – Sénégal – BP : 24186 – Tel : 865 11 80/ Fax : 867 23 79 E.mail : masow@sentoo.sn / msadakar@sentoo.sn

MS & Associés

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE	9
1.1. VISITES DE COURTOISIE AUX AUTORITES ADMINISTRATIVES ET LOCALES	9
1.2. REVUE DOCUMENTAIRE / ENTRETIENS EXPLORATOIRES	10
1.3. FORUM DE LANCEMENT	10
1.4. LE PRE-ZONAGE	10
1.5. ZONAGE	10
1.6. CHOIX ET MISE A NIVEAU DES ANIMATEURS-RELAIS	12
1.7. COLLECTE DE DONNEES	13
1.8. PRE- TABLEAU DE BORD	13
1.9. DIAGNOSTICS SOUS-ZONAUX	13
1.10. REDYNAMISATION DU CC	14
1.11. MISE EN COHERENCE DES DIAGNOSTICS SOUS ZONAUX	14
II. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE	15
2.1. MILIEU PHYSIQUE	16
2.1.1. <i>Situation géographique</i>	16
2.1.2. <i>Relief</i>	18
2.1.3. <i>Climat</i>	18
2.1.4. <i>Les sols</i>	18
2.1.5. <i>Pluviométrie</i>	21
2.1.6. <i>Hydrographie et Hydrologie</i>	21
2.2. MILIEU HUMAIN	23
2.2.1 <i>Répartition spatiale de la population</i>	23
2.2.2 <i>Répartition par zone</i>	24
2.2.3 <i>Répartition ethnique</i>	25
2.2.4 <i>Caractéristiques religieuses</i>	25
2.2.5. <i>Les migrations</i>	26
2.2.6. <i>Caractéristiques socio-professionnelles</i>	26
III. BILAN DIAGNOSTIC	27
3.1. LE SECTEUR PRIMAIRE	27
3.1.1. <i>L'Agriculture</i>	27

3.1.2. Les facteurs de production	31
3.1.3. L'Élevage	35
3.1.4. La Pêche	38
3.1.5. L'Extraction de sel	39
3.1.6. Agroforesterie et Environnement	41
3.2. LE SECTEUR SECONDAIRE	43
3.2.1 L'Artisanat	43
3.2.2 Petites industrie et transformation des produits	44
3.2.3 Energie.....	45
3.2.4 Mines et carrières.....	46
3.3. LE SECTEUR TERTIAIRE	47
3.3.1 Le Commerce.....	47
3.3.2 Epargne et crédit.....	48
3.3.3. Le Tourisme	48
3.3.4. Transport et communication	48
3.4. LES SECTEURS SOCIAUX	50
3.4.1. L'éducation	50
3.4.2. La Santé et l'action sociale	56
3.4.3 Hygiène et assainissement.....	61
3.4.4. L'Hydraulique et l'accès à l'eau potable	61
3.4.5. Jeunesse, sports, loisirs et cultures	65
3.4.6. La Gestion des ressources naturelles.....	67
3.5. ANALYSE DE LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE	68
IV. DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNAUTE	
RURALE.....	72
4.1. LA SOUS PREFECTURE	72
4.2. LE CONSEIL RURAL	72
4.3. LE CADL.....	77
4.4. PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	78
4.4.1. ONG intervenant	78
4.4.2. Projets intervenant.....	79
V. PLANIFICATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT	80
5.1. AXES D'ORIENTATION ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE LA CR DE DJILASS.....	80

5.2. AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT DE LA CR DE DJILASS	80
5.3. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PAR AXE	81
VI. PLAN D'ACTION PRIORITAIRE	82
VII. LES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	91
7.1. ASPECTS INSTITUTIONNELS DE LA MISE EN ŒUVRE	91
7.2. HORIZON TEMPOREL DU PLAN	91
7.3. LE PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT (PAI)	91
7.4. LE PLAN DE FORMATION	92
7.5. LE PLAN DE COMMUNICATION	92
7.6. LES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI.....	92
7.6.1. <i>Le financement du PLD</i>	93
7.6.2. <i>Préparation des dossiers techniques</i>	93
7.6.3. <i>Sélection des prestataires</i>	93
7.6.4. <i>La mise en place du comité de construction</i>	93
7.6.5. <i>Exécutions des projets</i>	94
7.6.6. <i>Mise en place des comités d'entretien et de maintenance</i>	94
CONCLUSION.....	95

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCC	:	Adaptation aux changements climatiques et côtiers en Afrique de l'Ouest
ADHIS	:	Action Humaine pour le Développement Intégré au Sénégal
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
ANSD	:	Agence Nationale de la statistique et de la Démographie
APE	:	Association des Parents d'Elèves
ASER	:	Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale
ASC	:	Agent de Santé Communautaire
ASC	:	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR	:	Association des Usagers du Forage
BCI	:	Budget Consolidé d'Investissement
BF	:	Borne Fontaine
BFEM	:	Brevet de Fin d'Etudes moyennes
CC	:	Comité de concertation
CEM	:	Collège d'enseignement moyen
CEPE	:	Certificat d'Etude Primaire Élémentaire
CDEPS	:	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CADL	:	Centre d'Appui au Développement Local
CL	:	Collectivité Locale
CFA	:	Communauté Financière Africaine
CNCAS	:	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CMS	:	Crédit Mutuel Sénégalais
CODEC	:	Collectif des Directeurs d'Ecoles
COGEPAS	:	Cogestion des Pêcheries Artisanales au <i>Sénégal</i>
COREPA	:	Convention pour la Rénovation de Palmarin
CPD	:	Comité de Pilotage du Développement
CPN	:	Comité de Protection de la Nature
CR	:	Communauté Rurale
CR	:	Conseil Rural
CLCOP	:	Cadre local de Concertation des Organisations des Producteurs
CPRS	:	Centre de Promotion et de Réinsertion sociale
CV	:	Chef de village
CVD	:	Comité Villageois de Développement
CIVD	:	Comité Inter villageois de Développement
CFFE	:	Certificat de Fin d'Etudes élémentaires
CGE	:	Comité de Gestion de l'Ecole
CLJ	:	Comité Local de la Jeunesse
CS	:	Comité de Surveillance
DSRP	:	Document de stratégie de la réduction de la pauvreté
DREEG	:	Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
ENEA	:	Ecole Nationale d'Economie Appliquée
FDEA	:	Femme Développement Entreprise en Afrique
FEM	:	Fond Développement E Mondial pour l'environnement
FECL	:	Fonds d'Equipement pour les Collectivités Locale
FD	:	Fonds de Dotation
FOCB	:	Fédération des Organisations Communautaires de Base
GIE	:	Groupement d'Intérêt Economique
GIZ	:	Coopération Technique Allemande
GPF	:	Groupement de promotion Féminine

GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
ICP	:	Infirmier chef de Poste
IDEN	:	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IRD	:	Institut de Recherche pour le Développement
IRA	:	Infections Respiratoires Aigues
ISS	:	Interviews Semis Structurées
JICA	:	Japon International coopération African
UICN	:	Union internationale pour la conservation de la nature
UCVD	:	Union des comités Villageois de Développement
UGPF	:	Union des Groupements de Promotion Féminine
UAPE	:	Union des Association des Parents d'élèves
Km	:	Kilomètre
Km²	:	Kilomètre carré
Kg	:	Kilogramme
MAM	:	Malnutrition Aigue Modérée
MAS	:	Malnutrition Aigue Sévère
MARP	:	Méthode Active de Recherche Participative
mm	:	Millimètre
MSA	:	Malick Sow et Associés
MST	:	Maladie sexuellement transmissible
PADT	:	Plan d'aménagement et de Développement du territoire
PAID	:	Projet d'Appui aux Initiatives pour le Développement
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PAI	:	Plan Annuel d'Investissement
PAPIL	:	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PAMECAS	:	Partenariat pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit au Sénégal
PERACOD	:	Promotion de l'Électrification rurale et de l'Approvisionnement Durables des Combustibles domestiques
PLF	:	Plan Local de Formation
PLC	:	Plan Local de Communication
PBA	:	Programme du Bassin Arachidier
PDEF	:	Programme décennal de l'Education et de la Formation
PLD	:	Plan Local de Développement
PNDL	:	Programme National de Développement Local
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PRN	:	Programme de Renforcement de la Nutrition
PRODEL	:	Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Local
PROCR	:	Projet de Promotion des Conseils Ruraux
PTME	:	Prévention de la Transmission Mère Enfant
TPI	:	Traitement Préventive Intermédiaire
TDR	:	Test de Diagnostic Rapide
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCB	:	Organisations communautaires de Base
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONCAV	:	Organisme National de coordination des activités de vacance
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
OP	:	Organisation paysanne
OP	:	Organisation des Producteurs
REGEFOR	:	Réforme de la Gestion des Forages
RN	:	Route Nationale
SENELEC	:	Société nationale d'électricité du Sénégal

INTRODUCTION

Au début des années 1960, la gestion centralisée du pouvoir était une option politique fondamentale des pouvoirs publics. Elle s'est traduite par un découpage du territoire national en entités administratives à la tête desquelles se trouvaient des administrateurs chargés d'asseoir l'autorité et favoriser la promotion sociale et économique des administrés. Ces choix, fondés sur une approche centralisatrice de la politique de développement ont sinon totalement exclu, du moins faiblement impliqué les populations bénéficiaires, surtout en milieu rural, dans le processus d'identification et de mise en œuvre des actions de développement. Par conséquent, ils n'étaient pas indiqués pour impulser l'essor socioéconomique des localités rurales

L'évolution institutionnelle en la matière remonte à l'époque coloniale avec la mise en place de quatre communes urbaines que sont Gorée, Saint-Louis, Rufisque et Dakar. A l'indépendance en 1960, le statut de commune de plein exercice est élargi à toutes les communes. En 1966, la loi 66-64 du 30 juin 1966 (code de l'administration communale) procède à une mise en ordre en réunissant dans un texte unique de référence les lois régissant les institutions municipales.

C'est seulement en 1972 que la décentralisation fut élargie aux zones rurales avec la promulgation des lois 72-02 et 75-25, sous forme toutefois limitative. En effet, malgré la mise en place du Conseil Rural, c'était encore le Sous – Préfet qui préparait et exécutait le budget, en tant qu'ordonnateur des crédits. Ce pouvoir ne sera atténué qu'en 1990 à travers la loi 90-37 qui confère désormais la compétence de la gestion financière des communautés rurales aux Présidents des CR. Cependant, les compétences des CR en matière de développement local restaient peu claires.

La dernière étape de ce processus est constituée par l'adoption en 1996 de nouvelles lois de la décentralisation, accompagnée par plusieurs décrets d'application, qui prévoient trois types de collectivités territoriales locales – la région, la commune et la communauté rurale – qui sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et qui s'administrent librement par des conseils élus. Les lois de 1996 ont renforcé les responsabilités des collectivités locales. L'organisation politique et administrative du pays quant à elle, a évolué sur deux plans :

1. approfondissement de la décentralisation par l'élargissement des compétences des Collectivités Locales (CL), en substituant le contrôle d'opportunité par un contrôle de légalité

rapproché du représentant de l'Etat (Gouverneur pour les régions, Préfets pour les communes, Sous-préfets pour les CR), et en remplaçant la tutelle à priori par la tutelle à posteriori sur un grand nombre d'actes (à l'exception du budget des CL) ;

2. régionalisation, par la création, entre l'administration centrale et les collectivités de base, des Régions en tant que structures intermédiaires destinées à servir de cadre à la programmation du développement régional et à coordonner les actions des collectivités locales de base et celles de l'Etat au niveau des régions.

Ainsi, les CL (régions, communes et communautés rurales) reçoivent pour mission générale la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique d'intérêt régional, communal ou rural et pour mission spécifique des compétences transférées de l'Etat aux collectivités dans neuf domaines : l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la santé, la population et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, la culture, l'éducation, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat et, enfin, la gestion domaniale. Dans le souci de mise en œuvre efficace de la politique de décentralisation, les CR bénéficient des instruments financiers que sont le Fonds d'Equipement pour les Collectivités Locales (FECL) et le Fonds de Dotation (FD). Elles ont aussi l'opportunité de s'adresser aux bailleurs de fonds pour solliciter un financement dans le cadre de la mise en œuvre de leurs priorités.

Le contexte actuel du développement local est donc marqué au Sénégal par la responsabilisation et l'appui des régions, communes et communautés rurales.

Cette responsabilisation et cet appui aux Collectivités Locales en particulier aux communautés rurales sont indispensables pour la lutte contre la pauvreté qui est un phénomène à dominante rurale au Sénégal. A ce niveau, les indicateurs de développement humain en milieu rural sont extrêmement préoccupants, car ils traduisent le caractère limité de l'accès aux services sociaux de base. Par conséquent, la réduction de la pauvreté, notamment en milieu rural, est devenu l'objectif prioritaire de la politique de l'état et des bailleurs de fonds. C'est ce qui justifie d'ailleurs, la mise en place du Programme National de Développement Local (PNDL) grâce aux financements de la Banque Mondiale et de l'Etat du Sénégal. Son objectif principal est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par le renforcement de leurs capacités et le financement d'infrastructures communautaires nécessaires au développement local suivant une démarche participative et

décentralisée qui permette d'améliorer la gouvernance locale et de garantir la participation des groupes vulnérables à la prise de décision.

Les axes majeurs de la démarche du programme sont relatifs entre autres à :

- l'élaboration d'un document de diagnostic participatif ;
- l'élaboration de documents de planification (PLD, PAI, PLF et PLC) ;

Les objectifs visés par ce Plan Local de Développement sont :

- établir la situation de référence de la communauté rurale ;
- mettre en évidence les atouts et les potentialités de la communauté rurale ;
- identifier les contraintes au développement ;
- identifier pour un horizon temporel de six (6) ans les solutions pour surmonter les contraintes et valoriser les potentialités ;
- élaborer un Programme d'Actions Prioritaires ;
- élaborer un Plan Triennal d'Investissement ;
- identifier les instruments et les stratégies de mise en œuvre et de suivi du PLD.

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique s'est fondée sur une démarche participative en vue d'impliquer tous les acteurs au développement de la communauté rurale dans le processus. Ainsi, l'élaboration du Plan Local de Développement a nécessité la démarche suivante :

1.1. Visites de courtoisie aux autorités administratives et locales

L'attache des autorités administratives et locales a été l'une des premières actions menées par l'opérateur sur le terrain. C'est ainsi que les sous Préfets, les chefs des CADL, les Conseils Ruraux, les chefs de village et coutumiers ont été rencontrés.

Ces rencontres avaient pour objectif de :

- d'informer les autorités susmentionnées du démarrage des activités du programme et les différentes étapes d'élaboration des documents de planification ;
- de solliciter leur appui pour un bon déroulement des travaux.

1.2. Revue documentaire / Entretiens exploratoires

Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL) et les Services Régionaux de la Statistique et de la Planification, ont été les principales structures visitées au cours de cette étape. La revue documentaire menée à ce niveau a permis d'avoir une présentation concise de la situation géographique, physique, démographique, sociale et économique de la zone.

Par ailleurs, les entretiens exploratoires avec le personnel des services susmentionnés et certaines personnes ressources de la Communauté Rurale ont contribué à avoir une connaissance générale de la Communauté Rurale.

1.3. Forum de lancement

Dans l'optique d'informer les acteurs au développement de la Communauté Rurale du démarrage de ses activités, un forum de lancement a été organisé à Coubalang. Cet événement qui a enregistré la participation des autorités administratives, du Conseil Rural, des populations et des partenaires au développement de la Communauté Rurale a permis d'harmoniser le niveau de connaissance de l'ensemble des acteurs de la vie communautaire sur la finalité de la planification locale, les différentes étapes de la démarche ainsi que les rôles et tâches de chaque acteur.

1.4. Le pré-zonage

Sur la base de la revue documentaire, des entretiens exploratoires et de la cartographie disponible, il a été procédé à un découpage de la Communauté Rurale à partir de critères discriminants susceptibles de sous tendre un développement harmonieux et équilibré de la zone.

1.5. Zonage

Il consiste à découper la communauté rurale en sous ensemble plus ou moins homogènes ou spécifiques. Il permet d'adopter les pôles de développement adaptés, compte tenu des spécificités de chaque zone.

C'est ainsi que dans le cadre du processus participatif d'élaboration du PLD, le conseil rural s'est accordé à maintenir le zonage qui avait été déjà effectué par LOD (Local Développement) lors de l'élaboration du PLD de la CR en 1999 selon des critères socio-économiques et ethniques

En effet, trois zones ont été identifiées :

TABLEAU N°3 : PRESENTATION DU ZONAGE

Zone 1 : (5 636 Habitants) appelée encore *Djilass*

VILLAGES	HABITANTS
DJILAS	3889
FAOYE	1421
RHÔ	326
TOTAL	5636

La zone centrale a une forte concentration humaine et comprend les villages de Djilass, Faoye et Roh où se pratique l'essentiel des activités économiques et commerciales de la communauté rurale (l'extraction du sel, la pêche, le commerce et le transport).

Zone 2 : agropastorale au sud-ouest avec 930 Habitants (Ndimbiding)

VILLAGES	HABITANTS
SOUMBEL	233
NDIBIDING	128
NGARIGNE NANOH	128
SOROBOUGOU	288
NGARIGNE DJIM	342
TOTAL	1119

Zone 3 : agricole au nord avec 3270 habitants où l'élevage est peu développé (les soudianes)

VILLAGES	HABITANTS
SOUDIANE THIELOME	640
SOUDIANE VELINGARA	461
SOUDIANE SANTHIE	144
LOUL	219
SOUDIANE DIMLE	375
SOUNDIANE NDIOLE	483
SOUNDIANE DALI	403
SOUDIANE WAGA	90
DIOHINE	223
SOUDIANE BALLA	232
TOTAL	3270

1.6. Choix et mise à niveau des animateurs-relais

Dans le but d'appuyer l'opérateur dans la collecte et la diffusion de l'information, un animateur – relais a été choisi au niveau de chaque zone.

Le dynamisme, la disponibilité et l'instruction en français, ont été les trois critères qui ont concouru au choix des animateurs – relais. Ces derniers constituent un maillon important du dispositif de communication dans le cadre du programme. Ils assurent de concert avec l'opérateur, la descente et la remontée de l'information. Compte tenu du rôle important qui leur est assigné, un atelier de mise à niveau a été organisé à leur intention. Il a permis de :

- les informer largement sur les objectifs, la démarche et les principes du programme ;
- les initier à quelques outils de MARP relatif aux techniques de diagnostic et de planification participatifs ;
- les présenter les différentes étapes d'élaboration des documents de planification (PLD, PLF, PLC, PAI) ;
- leur expliquer les fiches de collecte de données au niveau village.

1.7. Collecte de données

Afin d'actualiser les données secondaires obtenues à partir de la revue documentaire et des entretiens exploratoires, une collecte de données a été organisée au niveau de chaque village. Elle concerne entre autres l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'élevage et la dynamique organisationnelle. Ce travail a été fait de concert avec les animateurs relais.

1.8. Pré- tableau de bord

A partir de la recherche documentaire, des enquêtes, des interviews et des fiches de collectes de données, les principaux indicateurs physiques, sociaux, économiques et culturels, ont été recensés pour constituer le pré tableau de bord.

1.9. Diagnostics Sous-zonaux

Chaque sous-zone a fait l'objet d'un diagnostic participatif au cours duquel toutes les composantes de la société en l'occurrence les jeunes, les femmes, les notables, les personnes ressources, les conseillers, les chefs de village, les représentants d'OCB et les animateurs relais étaient présents.

Sur le plan organisationnel, il y a eu d'abord une plénière au cours de laquelle la démarche, l'enjeu et les objectifs du diagnostic ont été expliqués aux participants. Ensuite chacun en fonction de ses connaissances sur tel ou tel autre secteur d'activités rejoindra un des ateliers mis en place pour la circonstance.

Après un examen minutieux par les participants des secteurs d'activités au niveau des ateliers, une plénière sera organisée pour les besoins de la restitution des différents travaux de groupe. Ce fut l'occasion pour les uns et les autres de formuler des amendements tous pertinents qui ont été adoptés par l'assemblée. Par ailleurs, les OCB de la zone, ont fait l'objet d'un diagnostic institutionnel.

1.10. Redynamisation du CC

Pour appuyer la Communauté Rurale dans la mise en œuvre du programme, il a été mis en place une dynamique de concertation et de collaboration avec le Cadre de Concertation (CC) en vue de son implication dans le processus. Ce cadre est constitué de toutes les composantes et les partenaires de la Communauté Rurale :

- Conseillers ruraux ;
- Services déconcentrés de l'Etat ;
- Représentants des populations (animateurs relais) ;
- Représentants des OCB ;
- Représentants des structures éducatives ;
- Représentants des structures sanitaires ;
- Représentants d'associations ;
- Partenaires au développement de la Communauté.

Il a un rôle d'animation, d'information, d'analyse et de proposition à l'endroit du Conseil Rural. Son implication a été motivée par un souci de mettre en cohérence les diagnostics sous-zonaux, d'identifier les actions à inscrire au niveau des différents plans et d'harmoniser les interventions au niveau des Communautés Rurales.

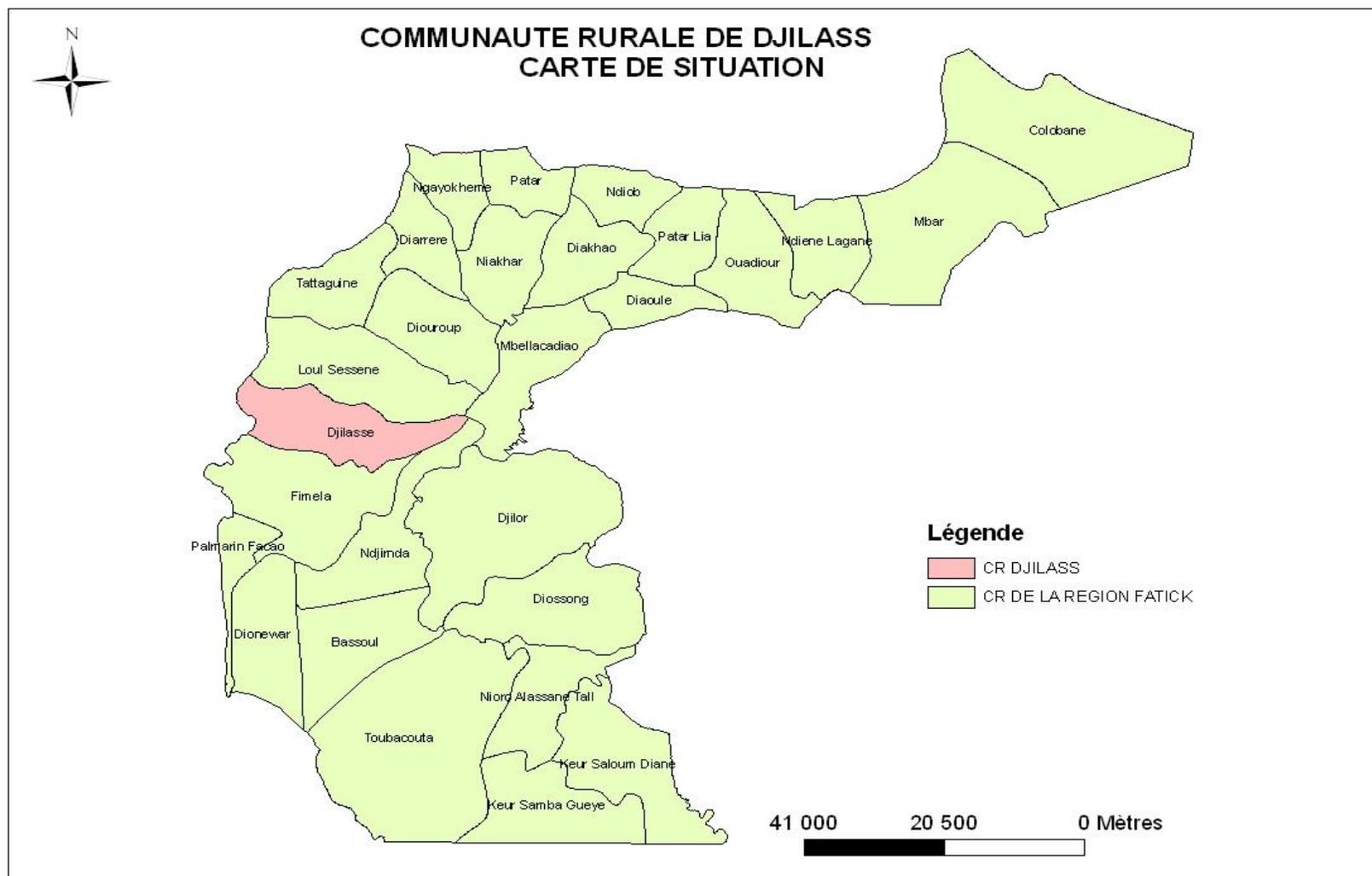
1.11. Mise en cohérence des diagnostics sous zonaux

L'organisation d'un atelier communautaire de restitution/ validation a permis de mettre en cohérence à l'échelle de la Communauté Rurale, les diagnostics sous zonaux. Les principaux services techniques déconcentrés de l'Etat et les partenaires au développement de la Communauté Rurale étaient présents à côté du CC pour la circonstance. Leurs contributions ont permis d'affiner l'analyse des potentialités et des contraintes de la collectivité locale.

A côté de ces outils classiques de diagnostic participatif, des outils d'analyse et de réduction des conflits ont été utilisés.

II. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

CARTE N° 1 : SITUATION DE LA CR DANS LA REGION DE FATICK



2.1. Milieu Physique

2.1.1. Situation géographique

La Communauté rurale de Djilas est la plus centrale du point de vue de sa situation géographique dans l'arrondissement de Fimela. Elle est située entre celles de Loul Séssène et de Fimela et gravite autour de la commune de Diofior.

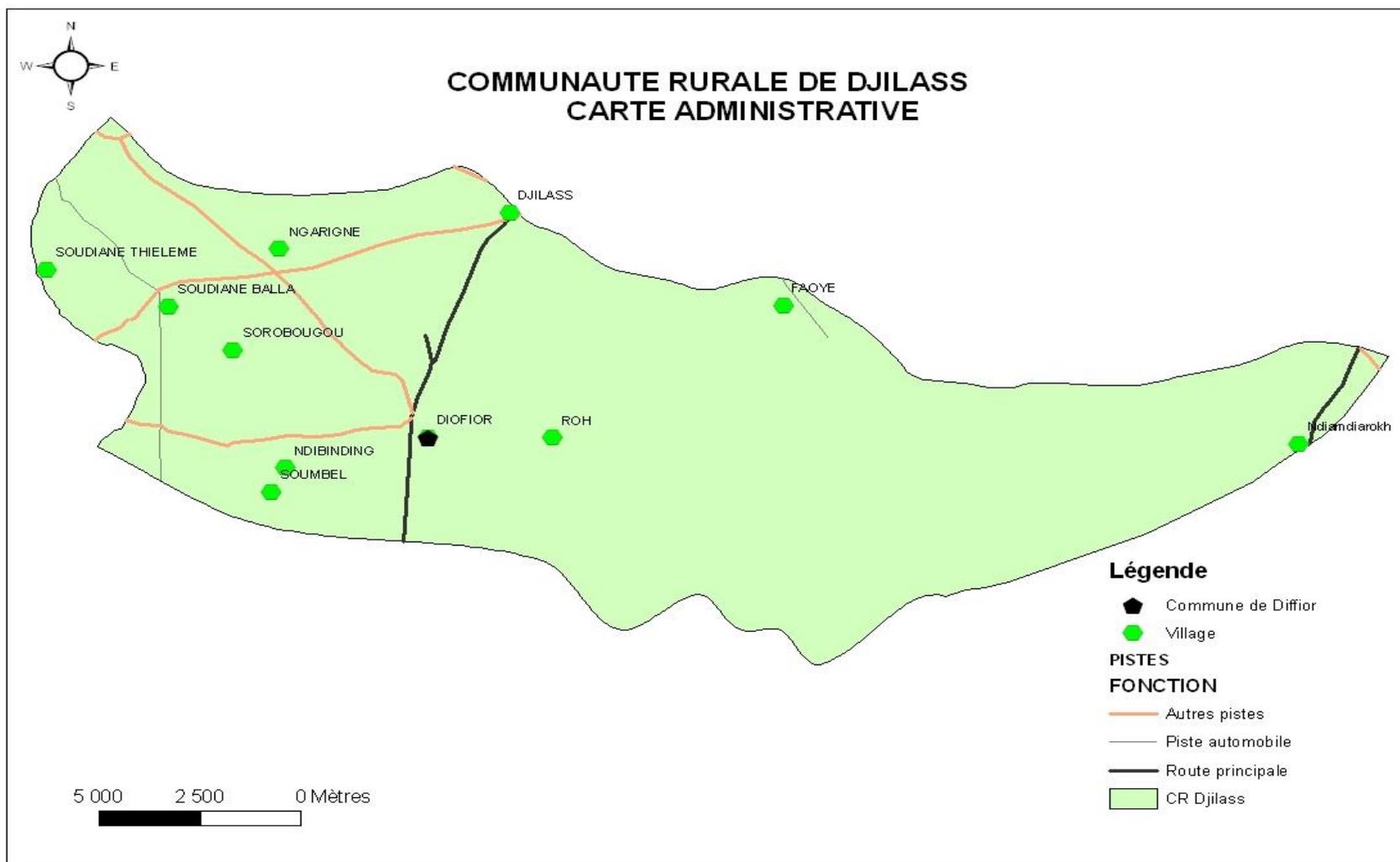
La communauté rurale de Djilas est ainsi limitée :

- Au Nord par la communauté rurale de Loul Séssène
- Au Sud par la communauté rurale de Fimela
- A l'Est par l'arrondissement de Sibassor
- A l'Ouest par l'arrondissement de Séssène

La communauté rurale de Djilas a été créée en 1991, quand Diofior fut érigé en commune. Elle s'étend d'Ouest en Est sur une longueur de 40 km dans l'arrondissement de Fimela. Le village de Djilas, chef lieu de la communauté rurale est situé à 13 km de Fimela, chef d'arrondissement qui se trouve à 55 km de Fatick.

Djilas couvre une superficie de 325 km² (soit 22% de la superficie totale de l'arrondissement). Elle est composée de 18 villages pour une population de 10025 habitants, soit une densité de 30,8 hbts/Km².

CARTE N° 2 : CARTE ADMINISTRATIVE DE A CR



2.1.2. Relief

La communauté rurale de Djilas présente un relief plat avec quelques dépressions vers la zone du littoral. Elle fait partie de la zone éco géographique dite insulaire et estuaire située à l'ouest et au Sud – Ouest de la région de Fatick, on y rencontre des sols mangroves, des tannes et des vallées aux sols hydromorphes. Pour l'essentiel, la communauté rurale est arrosée par un cours d'eau temporaire, le marigot du Faoye qui sert à l'abreuvement du bétail de Juillet à Novembre.

2.1.3. Climat

La communauté rurale de Djilas se trouve dans la zone sahélo -soudanienne avec une pluviométrie variant entre 500 mm et 900 mm ; elle connaît deux grandes périodes de régimes thermiques:

- **Une première période** qui va de Juillet à Février avec des températures plus basses qui oscillent généralement entre 24 et 30°C
- **Une deuxième période** qui va de Mars à Juin avec des températures hautes qui atteignent dès fois 38°C

Il faut signaler que ces températures baissent légèrement sur la frange côtière tandis que sur la partie continentale, on observe une légère augmentation. Cet état du climat joue un rôle déterminant dans la configuration spatiale des données physiques de la communauté rurale à savoir : les types de sols, la végétation, l'hydrographie qui constituent les principaux éléments de ce chapitre.

2.1.4. Les sols

De la partie continentale à l'estuaire, les sols de la communauté rurale se suivent et ne se ressemblent pas, il y a d'abord les sols ferrugineux tropicaux puis les sols halomorphes de type salin ou salin acidifié communément appelés « tannes ».

- **Les sols ferrugineux tropicaux lessivés (sols Dior) :** Ce sont des sols meubles et perméables à texture sablo - limoneuse avec une proportion de sable de 70 à 80% ; ils subissent une migration en profondeur des éléments minéraux d'où leur carence en azote, phosphore et potasse, Ils sont très vulnérables à l'érosion éolienne qui diminue leur potentiel en éléments fertilisants. Ce sont des sols où l'on pratique les cultures de mil « souna » et d'arachide mais du fait de leur appauvrissement progressif, ils ne permettent que des rendements médiocres.

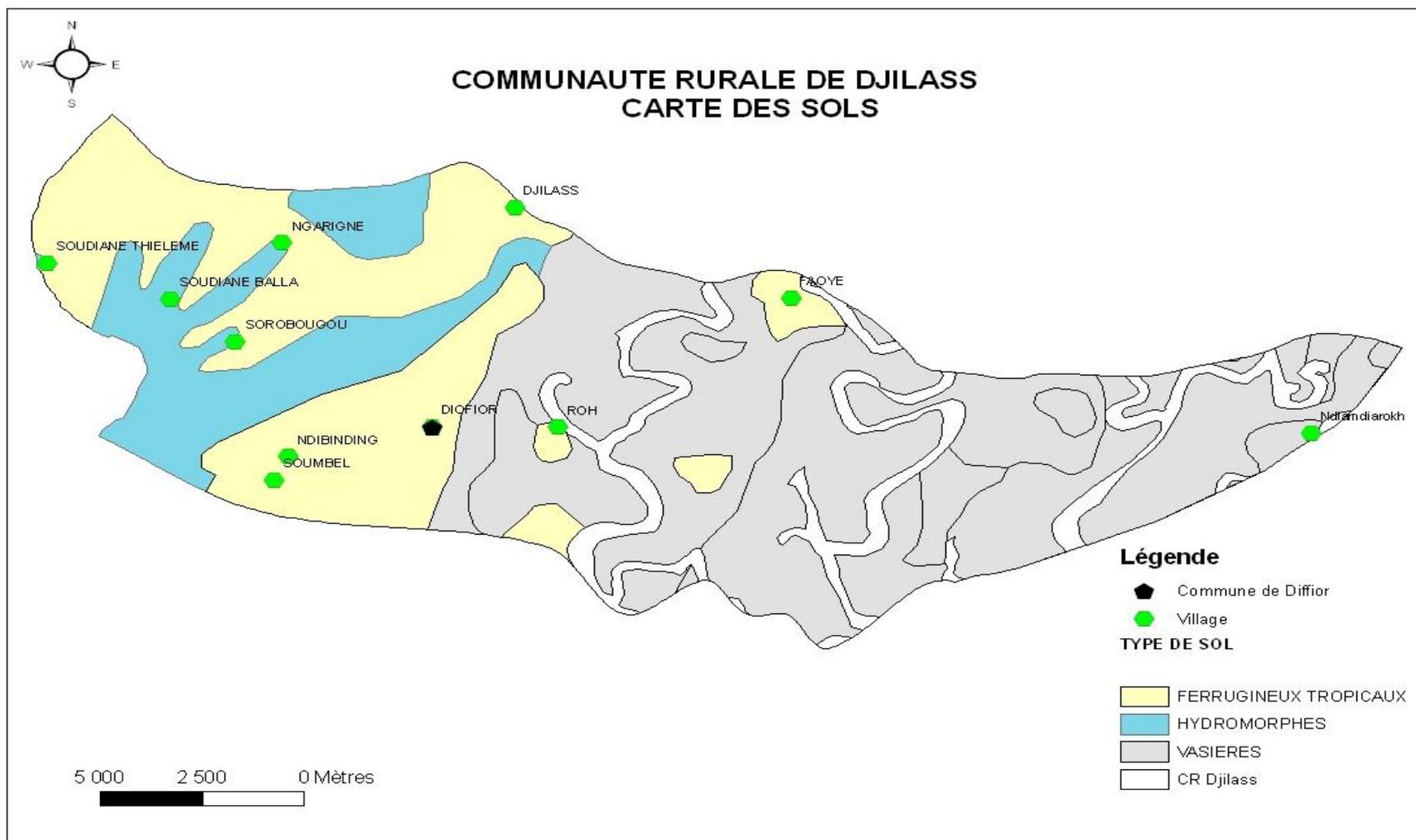
- **Les sols ferrugineux tropicaux non lessivés (sols Deck) :** Ce sont des sols qui du fait de leur texture fine renferment une forte proportion de limons et une teneur en argile élevée. Ils sont riches en matières organiques et en éléments chimiques ce qui justifie leur aptitude à une large gamme de cultures (arachide, mil , sorgho , maïs , manioc ...)

- **Les sols Deck - Dior** qui sont des sols de transition entre les Decks et les Diors

- **Les sols halomorphes :** il faut le rappeler, on distingue deux types de sols halomorphes, il y a les sols salins et les sols salins acidifiés communément appelés «tannes « ils occupent 33% de la superficie du département de Fatick. Ces sols halomorphes souffrent de limitations sérieuses que sont la salinisation et l'hydromorphie qui ne permettent qu'une utilisation agricole marginale

La formation des tannes remonte à la transgression nouakchotienne vers 5.500 avant Jésus Christ (Siaka Sadio, ORSTOM). A la régression, les sels sont restés dans le sol. Les incursions du marigot de Faoye entretiennent l'approvisionnement en sel. La destruction de la mangrove, du fait de la sécheresse et de l'action humaine, en accentue les effets. De même, la remontée capillaire entraîne les sels vers la surface, ceci étant aggravé par les déficits pluviométriques que connaît la région de Fatick ces dernières années.

CARTE N°3 : REPARTITION DES SOLS DANS LA CR



2.1.5. Pluviométrie

La saison pluvieuse va généralement de Juin à Octobre dans la communauté rurale et les quantités d'eau moyennes recueillies varient entre 500 et 900 mm en 2010 (DRDR, 2011)

2.1.6. Hydrographie et Hydrologie

Les ressources en eau sont constituées par les eaux de surface et les eaux souterraines.

- **Les eaux de surfaces**

Le marigot de Faoye : C'est un bras de mer qui va de Ndangane à Faoye en passant par Fimela, Simal et Rhô. Avec l'insuffisance des apports provenant des eaux de ruissellement, en saison sèche les teneurs en sel augmentent dans le sens Ndangane-Faoye. A partir de Simal, on constate déjà les tannes salées sévères et particulièrement au niveau des marais salants de Diofior et de Djilas. A son embouchure, le marigot se divise en plusieurs bras occasionnant l'existence de nombreuses îles (îles de Mar, palmarin...). Cette eau est impropre à l'agriculture et à la boisson.

La vallée de Mbissel : Elle va de Mbissel à Djilas en passant par Soubel, Ndimbiding et au Nord-Ouest de Diofior. C'est une vallée composée de deux bassins versant dans différents villages ayant leur frontière à hauteur de Soubel. L'un des bassins versant à son exutoire dans le marigot de Fadiol alors que l'autre exutoire se trouve dans le marigot de Faoye. En saison des pluies et en période de hautes eaux, les deux bassins se rejoignent. La riziculture y est pratiquée en hivernage. Plusieurs digues de retenues y sont construites depuis la période coloniale. Dans ses parties avales, la vallée est très salée.

La vallée Aga- Foua-Djilas : Elle va du Sud de Thiadiaye (région de Thiès) à Djilas en passant par Aga et Foua. C'est une vallée qui n'est pas trop affectée par la salinité à l'exception de sa partie avale vers Djilas. Il existe des potentialités importantes d'aménagement. A côté de ses cours d'eau, il existe des mares qui se remplissent dès les premières pluies et qui peuvent constituer, si elles sont aménagées, des réservoirs d'eau pour l'hydraulique pastorale.

TABLEAU N°1 : RECAPITULATIF DES DIFFERENTES MARES DE LA CR DE DJILAS

VILLAGES	NOM DES MARES
DJILAS	NIAKHANE, NAKHANE, TALTAKHA, WOURDOU
FAOYE	MBELA TIGUE, NGAM DIANKO, HAKHOL
NDIMBINDING	NOM COMMUNIQUÉ
NGARIGNE	MBEL YA DIOF, SAMBAM, NDENE, FANGODAD
RHO	MBELA MACK
SOROBOUGOU	NDIAGNAR, NGOYOUKHO, LAYBE, NDIALAPOTH, MBAT WANE
SOUDIANE BALA	FIM LESRO, SAS YANGAN
SOUDIANE THIÉLEME	SANG NEEM, MBEL SOLANNE, SAAS YANGANE, NGADIAND, MBEL SIGA, NGARIN GNE NE GOULE O NDIASS
SOUMBEL	BAK MASSO, DIONOKH, NGAKHOUNG

• Les eaux souterraines

Elles proviennent essentiellement des forages et des puits. Ces ouvrages captent pour la plupart les nappes du complexe continental terminal-quaternaire, de l'éocène, du paléocène et du maestrichtien. Une étude faite par le SETICO en 1996 conclue que la zone comporte d'importantes ressources en eau. Cependant, leur qualité limite leur usage, c'est ainsi que :

- La nappe du maestrichtien est généralement impropre à l'eau de boisson et à l'irrigation
- Le paléocène, de qualité assez bonne, est handicapé dans certaines zones notamment dans le nord des communautés rurales de Djilas et de Loul Sésséne par la concentration en ions fluor qui dépasse les normes de l'OMS.

Seul le continental terminal présente des lentilles d'eau d'épaisseur faible (inférieures à 7 mètres) pouvant répondre à tous les usages. Cette nappe est cependant menacée par la pollution d'origine fécale compte tenu de sa très faible profondeur.

En effet, les analyses bactériologiques faites à Djilas, Rho, Faoye, Soudiane Bala concluent que l'eau est polluée. (Programme LOD Juin 1999)

2.2. Milieu humain

2.2.1 Répartition spatiale de la population

TABLEAU N°2 : EFFECTIF DE LA POPULATION PAR VILLAGE

N°	VILLAGES OFFICIELLEMENT RECONNUS DANS LA ZONE	DEMOGRAPHIE			
		NOMBRE DE	NOMBRE DE	POPULATION	
		CONCESSIONS	MENAGES	MASCULIN	FEMININ
1	DJILASS	381	399	1987	1902
2	RHO	26	28	165	161
3	FAOYE	143	219	727	694
	TOTAL	550	646	2879	2757
4	SOUMBEL	19	23	123	110
5	NDIMBIDING	11	11	63	65
6	NGARIGNE NANOKH	15	15	66	62
7	SOROBOUGOU	34	34	136	152
8	NGARIGNE DJIM	26	34	175	167
	TOTAL	105	117	563	556
9	SOUDIANE THIELOME	36	48	327	313
10	SOUDIANE VELINGARA	20	35	220	241
11	SOUDIANE SANTHIE	11	12	76	68
12	LOUL	14	15	116	103
13	SOUDIANE DIMLE	20	45	196	179
14	SOUNDIANE NDIOLE	45	49	287	196
15	SOUNDIANE DALI	21	30	191	212
16	SOUDIANE WAGA	13	14	52	38
17	DIOHINE	9	17	112	11
18	SOUDIANE BALLA	18	28	130	102
	TOTAL	207	293	1707	1463
	TOTAL GEN	862	1056	5089	4776
				9865	

L'étude démographique de la communauté rurale nous a permis d'avoir non seulement l'effectif de la population, mais aussi sa composition et sa répartition dans le temps et dans l'espace. D'après les résultats de nos enquêtes démographiques effectuées dans les dix huit (18) villages de la communauté rurale, celle ci compte 862 concessions comprenant 1056 ménages avec une population estimée à 9865 habitants répartis sur une superficie de 325.km², soit une densité moyenne de **30,3 hts/km²**. La composition par sexe montre 5089 hommes pour 4776 femmes. Cette population est inégalement répartie dans la CR et présente des disparités au niveau des zones.

2.2.2 Répartition par zone

TABLEAU N°3: REPARTITION DE LA POPULATION PAR ZONE

ZONES	VILLAGES OFFICIELLEMENT RECONNUS	POPULATION		
		MASCULIN	FEMININ	TOTAL
DJILASS	DJILASS	1987	1902	
	RHO	165	161	
	FAOYE	727	694	
	TOTAL	2879	2757	5636
NDIMBIDING	SOUMBEL	123	110	
	NDIMBIDING	63	65	
	NGARIGNE NANOKH	66	62	
	SOROBOUGOU	136	152	
	NGARIGNE DJIM	175	167	
	TOTAL	563	556	1119
SOUDIANTES	SOUDIANE THIELOME	327	313	
	SOUDIANE VELINGARA	220	241	
	SOUDIANE SANTHIE	76	68	
	LOUL	116	103	
	SOUDIANE DIMLE	196	179	
	SOUNDIANE NDIOLE	287	196	
	SOUNDIANE DALI	191	212	
	SOUDIANE WAGA	52	38	
	DIOHINE	112	11	
	SOUDIANE BALLA	130	102	
	TOTAL	1707	1463	3170
	TOTAL GEN	5089	4776	

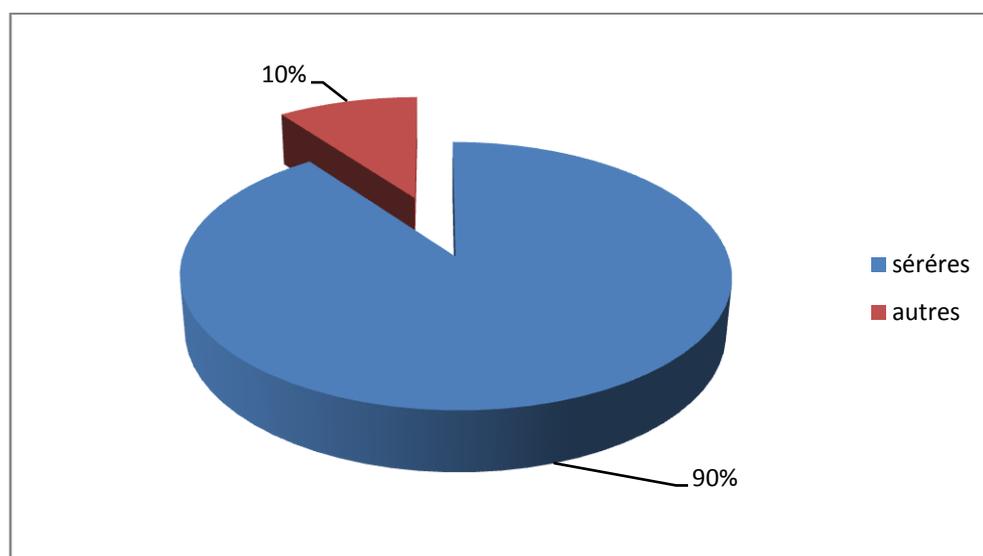
La répartition de la population par zone indique que celle des Soudiantes arrive en tête avec 3170 âmes, suivie de celle de Ndimbiding avec 1119 âmes, Djilass arrivant derrière avec seulement 5636 individus. En effet les deux premières zones citées offrent plus d'atouts aux plans agricole, pastoral et hydraulique, et constituent ainsi des centres d'attraction plus propices pour une population locale plus tournée vers l'agriculture et l'élevage. Tandis que la zone de Djilass quant à elle est touchée par une salinisation des terres rendant difficile l'accès à l'eau pour le cheptel, mais aussi les populations

2.2.3 Répartition ethnique

Elle se présente comme suit :

- Sérère : 90%
- Bambara, Wolofs, Toucouleurs et Diolas : 10%

GRAPHIQUE N°1 : REPARTITION ETHNIQUE



Cette prédominance de l'ethnie Sérère sur les autres n'empêche pas une intégration culturelle basée sur des relations d'amitié et de cousinage historique, plus particulièrement entre Sérère et pulaar et diola.

2.2.4 Caractéristiques religieuses

L'Islam est la religion dominante dans la communauté rurale de Djilas avec 75%, viennent ensuite le christianisme avec 20 % et l'animisme 5 %. Les principales confréries rencontrées sont le Mouridisme et le Titianisme. L'intégration religieuse constitue aussi une réalité dans la localité où musulmans et chrétiens entretiennent d'excellents rapports.

2.2.5. Les migrations

Dans la communauté rurale trois (03)s types de mouvements ont été identifiés à savoir : la migration saisonnière, l'exode rural et l'émigration.

- **La migration saisonnière**

Elle tourne en majeure partie autour des activités génératrices de revenus. Vu les risques néfastes du climat comme la baisse de la pluviométrie, la pauvreté des sols entraînant une diminution de la production, du rendement et un déficit vivrier dans la plupart des carrés de la communauté rurale des déplacements d'individus sont observés. Ainsi, pour apporter une solution temporaire à ce problème, les populations et plus particulièrement les transhumants migrent souvent suivant la disponibilité du pâturage.

- **L'exode rural**

L'exode rural est devenu un fait qui se développe de plus en plus dans la Communauté Rurale. La précarité de la vie amène les populations à quitter le terroir à la recherche d'un bien être social dans les grands centres urbains (Dakar, Saint Louis, Mbour, Kaolack etc.). Conséquence, les villages se vident au détriment des centres urbains. D'autre part, le déplacement des jeunes vers les agglomérations s'explique aussi par le manque d'infrastructures et d'équipements éducatifs et de formation (enseignement supérieur).

2.2.6. Caractéristiques socio-professionnelles

L'agriculture est l'activité dominante dans la communauté rurale. Elle mobilise 80 % de la population active, viennent ensuite par ordre d'importance l'élevage (10 %), la pêche (6 %) et les autres activités (4 %) (PLD Djilass, 2004 les données de 2011 n'étant pas disponibles).

III. BILAN DIAGNOSTIC

3.1. Le secteur primaire

3.1.1. L'Agriculture

L'agriculture est le premier domaine d'activité dans la CR et occupe près de 80% de la population active.

- **Les terres de culture**

Les terres de culture concernent les superficies de types Dior, Deck-Dior et Deck (cf. partie sol). Force est de préciser cependant que ces terres de cultures sont aujourd'hui sous la menace de l'avancée des tannes (terres salées incultes) qui représentent plus de 30% de la superficie de la région. Si des mesures idoines et urgentes ne sont pas prises pour faire face à l'avancée du sel, les terres de cultures risquent d'être considérablement réduites ; ce qui serait un handicap de taille pour l'agriculture.

Il faut aussi noter que ces terres subissent une surexploitation notoire de la part des acteurs de ce secteur. Cette surexploitation est due d'une part à la poussée démographique et d'autre part à une faible pratique de la jachère et de la rotation. Ceci combiné avec l'insuffisance de la dotation en engrais, contribuera à accentuer l'appauvrissement des sols d'autant plus que ceux de type Dior et dek-dior ont un fort besoin en fertilisant.

- **les cultures pratiquées**

Les principales spéculations sont le mil, l'arachide, le sorgho, le riz (cultivé le long de la vallée de Mbissel durant l'hivernage), la pastèque, le niébé entre autres. L'agriculture qui est de type extensif est pluviale et subit de ce fait l'irrégularité des quantités d'eau. Les données agricoles relatives aux productions de la CR ne sont pas disponibles depuis des années, donc il sera difficile d'estimer le potentiel agricole réel de la localité. Par conséquent nous nous référons aux données départementales :

TABLEAU 4 : PRESENTATION DES RENDEMENTS ET PRODUCTION DANS LE DEPARTEMENT DE FATICK

SPECULATIONS	MIL			SORGHO			MAIS			RIZ			TOTAL CEREALES	
	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	PROD
	(HA)	(KG/HA)	(T)	(HA)	(KG/HA)	(T)	(HA)	(KG/HA)	(T)	(HA)	(KG/HA)	(T)	(HA)	(T)
FATICK	49 055	675	33 112	6 020	625	3 763	199	775	154	254	3 500	889	6 473	37 918

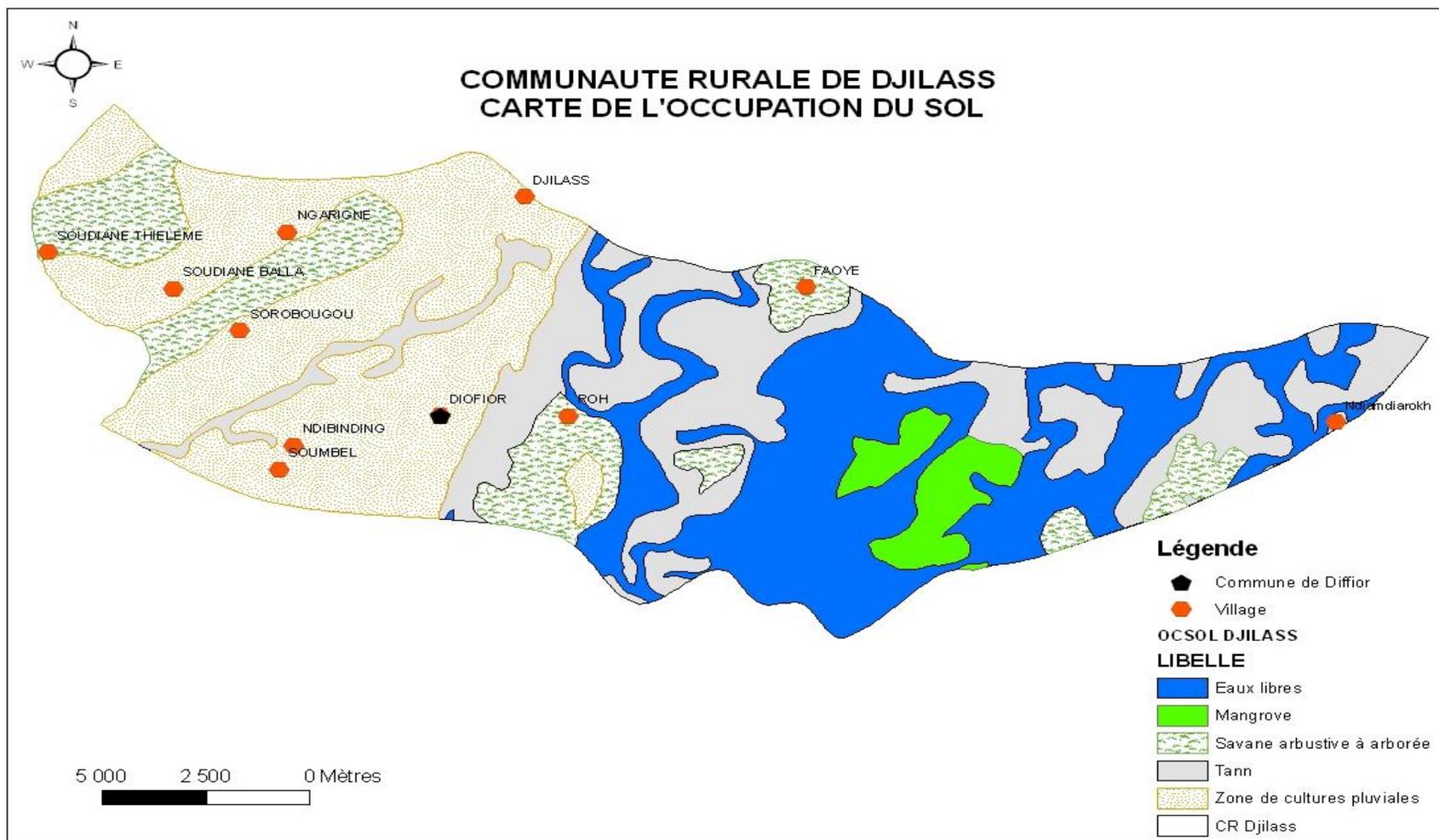
SPÉCUATIONS	ARACHIDE HUILERIE			NIEBE			PASTEQUE			BISSAP			SESAME		
	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD	SUP	RDT	PROD
	(HA)	(KG/HA)	(T)	(HA)	(KG/HA)	(T)	(HA)	(KG/HA)	(T)	(HA)	(KG/HA)	(T)	(HA)	(KG/HA)	(T)
FATICK	25 871	1435	37 125	1 675	678	1 136	126	10 000	1 260	147	325	48		300	0

Pour une superficie cultivée de 49055 T, le mil conforte sa place de premier produit vivrier avec un rendement de 675kg/Ha pour une production de 33112 T. Le sorgho, le maïs et le riz occupent aussi une place importante dans la disponibilité céréalière avec respectivement des productions de 3763T, 154T et 889T ; ce qui permet d'avoir une production totale de céréales égale à 37918 T. Ceci s'explique aussi en partie par les efforts qui sont consentis surtout en ce qui concerne la culture du riz à travers l'aménagement de surfaces irriguées avec l'appui de certains partenaires tels que le PAPIL. Même si des efforts restent à être mener, la vulgarisation du riz local constitue une piste de solution durable dans l'amélioration de la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne les cultures de rente telles que l'arachide et le pastèque, les productions sont de respectivement 37125T et de 1260T. Ces deux cultures constituent les principales sources de revenus des paysans sur le plan agricole mais n'échappent pas au problème d'écoulement, une grande quantité restant entre les mains de ces derniers.

En outre, le maraichage est pratiqué dans la CR et les principaux produits concernés sont le gombo, le manioc, l'aubergine, la tomate considérés comme produits subsidiaires. Ces produits permettent de renforcer le disponible vivrier tout en faisant l'objet de commercialisation à travers les marchés locaux.

CARTE N°4 : OCCUPATION DES SOLS DE LA CR



3.1.2. Les facteurs de production

- **Matériel agricole**

Il est constitué de charrues, de houes, d'hilaires, de semoirs, de râpeaux, de dabas, etc.). La traction animale reste toujours de mode. Les animaux de traits utilisés sont généralement l'âne et le cheval.

Le matériel agricole est globalement insuffisant et obsolète. Le petit matériel, moins coûteux pour les paysans est souvent renouvelé. Quant aux matériels de culture attelée, qui pour la plupart date des années 70, ils sont très rarement renouvelés car étant chers par rapport aux pouvoirs d'achat des paysans. Ces derniers assurent quand même régulièrement leur entretien pour pouvoir assurer l'exécution des tâches agricoles.

- **Les semences**

L'une des préoccupations majeures du monde rural actuellement est qu'il puisse disposer de semences de qualité et à temps. Malgré les nombreux efforts consentis par le gouvernement à travers des projets et programmes, le problème persiste et sa résolution s'avère urgente pour les agriculteurs. En effet une difficulté d'approvisionnement surtout en semences d'arachide est notée dans la CR. Les quantités en plus d'être insuffisantes selon les producteurs, ne sont pas disponibles à temps pour assurer un semi dans les conditions les plus optimales. Des efforts réels sont à faire afin de prévenir de telles situations.

Le tableau ci-dessous nous présente les quantités de semences distribuées en 2010 dans la CR concernant certaines cultures

TABLEAU N°5 : QUANTITE DE SEMENCES DISTRIBUEES EN 2010 DANS LA CR DE DJILASS

TYPE	MIL	NIEBE	RIZ	ARACHIDE (COQUE)
QUANTITE (T)	15	10	4 (DONT 2,48 VENDUS)	60

Source : DRDR Fatick, 2011

Les quantités de semence pour l'arachide, le Mil, le niébé et le riz reçues en 2010 sont respectivement de 60T, 15T, 10T et 4T. Ce qui confirme la prédominance de l'arachide qui reste la principale source de revenus des paysans, le mil étant destiné exclusivement à la consommation des ménages même si certains pratiquent sa commercialisation en période de soudure.

- **Fertilisation des sols**

TABLEAU N°6 : QUANTITE D'ENGRAIS DISTRIBUEE DANS LA CR

ENGRAIS	UREE	TRIPLE 15	15 10 10	BIOFERTILE	6 20 10
QUANTITES	18T	10T	10T	5T (400KG VENDUS)	20T (18T VENDUS)

L'appauvrissement des sols est aujourd'hui une des contraintes majeures de l'agriculture. La surexploitation des sols et le manque de produits fertilisants en sont les résultants. Les fertilisants utilisés par les producteurs sont la fumure organique et les engrais chimiques. L'utilisation de l'engrais est surtout limitée par sa cherté qui ne permet pas aux paysans, avec leur faible pouvoir d'achat de se procurer des sacs au prix unitaire variant de 12.000 à 15.000 Frs.

Au regard de cette situation, les producteurs n'ayant pas les moyens de se payer des sacs d'engrais se rabattent à la fumure organique qu'ils obtiennent par le parcage des animaux ou par achat à raison de 2000 f par charrette.

Les déchets ménagers font aussi parfois office de fertilisants pour les champs de cases.

Par rapport à l'accès à l'engrais minéral, il incombe à l'état d'assurer une dotation suffisante en engrais subventionné pour que les ayant droits puissent en tirer profit.

Les principaux fertilisants utilisés sont le 6 20 20, le triple 15, le 15 10 10, l'urée et les bio fertilisants.

- **La main d'œuvre**

La population de la collectivité locale est essentiellement jeune. L'importance de cette tranche de la population est très importante.

Cependant, du fait du manque d'activités génératrices de revenus durant la saison sèche, les jeunes ont tendance à quitter la collectivité pour des destinations telles que Dakar la capitale, le chef lieu de région Fatick, ou d'autres villes périphériques comme Mbour.

La raison qui pousse ces jeunes à l'exode est essentiellement la recherche d'emplois à même de les permettre de subvenir, en plus de leurs besoins familiaux, à leurs propres besoins souvent d'ordre scolaire. Les filles se font embauchées en tant que femmes de ménage tandis que les garçons s'adonnent à des tâches comme le petit commerce et l'apprentissage de métiers.

Fort est de souligner que cette exode n'est pas aussi sans conséquence pour la main d'œuvre agricole qui s'avère faible dans certaines unités d'exploitation agricole. Pour y remédier, ces exploitations font souvent appel à une main d'œuvre externe en faisant recours à des « sourghas » (travailleurs saisonniers) et au « santaane » qui est un système de solidarité villageoise composé des parents et des voisins appuyant la main d'œuvre interne en cas de besoin. Seule une prise en charge alimentaire s'impose pour le commanditaire dans ce cas.

- **Les infrastructures agricoles.**

Les infrastructures sont très insuffisantes, voire même inexistantes. En effet la CR ne compte que trois (3) magasins de stockage dont deux (02) fonctionnels. Ces magasins sont localisés à Djilass (1) et à Soudiane thielome. Ce manque infrastructural pose un grand souci par rapport au stockage et au conditionnement des produits. Ce gap doit être corrigé de manière urgente afin de garantir une meilleure gestion de la production. Nous ne manquerons pas de rappeler qu'il n'existe aucun magasin dans la zone de Ndimbiding, ce qui constitue une contrainte majeure pour les producteurs qui y évoluent.

Par ailleurs force est de signaler que l'agriculture, à coté de ses atouts, est confrontée à d'énormes difficultés.

TABLEAU N°7: ATOUT ET CONTRAINTES DE L'AGRICULTURE

ATOUTS	CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTIONS	
<ul style="list-style-type: none"> Intégration de l'agriculture et de l'élevage pour certaines exploitations familiales 	<ul style="list-style-type: none"> Irrégularité pluviométrique 	<ul style="list-style-type: none"> Caprices naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des rendements Accroissement de la pauvreté des paysans 	<ul style="list-style-type: none"> Vulgariser les cultures de contre saison Faciliter l'écoulement des produits Réorganisation des producteurs Installer des digues anti-sel Faciliter l'accès aux intrants certifiés et en quantité suffisante Moderniser le matériel agricole Vulgariser la diversification agricole 	
	<ul style="list-style-type: none"> Ecoulement difficile des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Non commercialisation d'une grande partie de la production 			<ul style="list-style-type: none"> Ralentissement des travaux champêtres Diminution des superficies cultivables
	<ul style="list-style-type: none"> Salinité des terres 	<ul style="list-style-type: none"> Envahissement de l'eau de la mer 			
	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'organisation des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Défaut d'un dialogue permanent entre producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Ralentissement des travaux champêtres Diminution des superficies cultivables 		
	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des intrants agricoles Faible équipement des producteurs Manque de formation des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Cout d'accès aux intrants élevé Insuffisance des intrants mis à la disposition de la CR Cherté du matériel agricole 			
	<ul style="list-style-type: none"> Appauvrissement des sols 	<ul style="list-style-type: none"> Avancée des tannes 			
<ul style="list-style-type: none"> Faible diversification agricole Niveau d'équipement faible des femmes pour la riziculture Mauvaise qualité des semences 	<ul style="list-style-type: none"> Mauvaise pratique culturale Apport organique insuffisant 				

Les principales contraintes du secteur sont :

- Les irrégularités pluviométriques
- L'accès difficile aux intrants en qualité et quantité suffisante
- Manque d'organisation des producteurs
- Faible diversification agricole
- La vétusté du matériel agricole
- Difficulté d'écoulement des produits
- Pratique de l'agriculture extensive
- Salinité des terres
- Faible équipement des producteurs maraichers
- Manque de formation des producteurs en techniques agricoles innovantes

Ces différentes contraintes ont globalement pour conséquences une diminution des superficies cultivables, une baisse des rendements et une diminution des revenus des paysans

3.1.3. L'Élevage

TABLEAU 8 : INFRASTRUCTURES PASTORALES

ZONES/VILLAGES	PARCS À VACCINATION			FOURRIÈRES			ABREUVOIRS			ABATTOIRS		
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
DJILASS	1	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-
RHO												
FAOYE	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-
TOTAL	1	1		1	1		2	2				
SOUMBEL	1		1									2
NDIBIDING	1		1									2
NGARIGNE NANO	1		1									2
SOROBOUGOU	1		1									2
NGARIGNE DJIM	1		1									2
TOTAL	5		5									10
SOUDIANE THIELOME							2	2				4
SOUDIANE VELINGARA												
SOUDIANE SANTHIE												
LOUL												
SOUDIANE DIMLE	1	1										2
SOUNDIANE NDIOLE												
SOUNDIANE DALI												
SOUDIANE WAGA												
DIOHINE												
SOUDIANE BALLA												
TOTAL	1	1					2	2				6
TOTAL GEN	7	2	5	1	1		4	4				16

Les infrastructures pastorales concernent ici les parcs à vaccination, les abreuvoirs, les fourrières et les abattoirs. La CR compte sept (07) parcs à vaccination dont cinq (05) localisés dans la zone de Ndimbiding qui a une vocation plus pastorale, une fourrière et quatre (04) abreuvoirs. La plupart de ces infrastructures est touchée par un défaut de fonctionnalité s'expliquant par une absence d'amortissement et un manque de gestion.

Il urge pour ce secteur de déployer des efforts dans l'investissement infra structural afin d'améliorer la productivité du cheptel.

TABLEAU 9 : EVOLUTION DU CHEPTEL ENTRE 2003 ET 2010

TYPE	EFFECTIF	
	2003	2010
BOVINS	6910	7960
OVINS/CAPRINS	11090	12000
EQUINS	1230	800
ASINS	510	574

Source : DRE, Fatick, 2010 et PLD Djilass 2004

Le tableau laisse apparaître une évolution généralisée du cheptel entre 2003 et 2010 marquée par un accroissement des effectifs. Au niveau des bovins, de 6910 en 2003 l'effectif est passé à 7960 en 2010, chez les petits ruminants, de 11090 en 2003 ils sont passés à 12000 en 2010, pour ce qui est des équins il est passé de 1230 à 800 et les asins de 510 à 574 ; nous observons une évolution certes croissante mais faible au regard de l'intervalle entre les deux années observées, compte non tenu du taux de perte. De ce fait Cette faible progression de l'effectif du bétail s'explique par plusieurs contraintes convergentes que nous résumons par:

- l'accès difficile aux aliments de bétail et compléments
- la récurrence des pathologies telles que le botulisme, la pasteurellose bovine, les dermatoses, le botulisme, la fièvre ampéliteuse, la trypanosomiase, le parasitisme, la clavelée, le surmenage, les coliques, la maladie de Newcastle, l'ecthyma contagieux et les enter toxémies.
- La diminution du disponible en pâturage
- L'insuffisance des infrastructures pastorales
- L'insuffisance du personnel vétérinaire
- Manque d'organisation des producteurs
- Le vol récurrent de bétail
- L'insuffisance des points d'abreuvement
- L'automédication pratiquée par beaucoup d'éleveurs
- Faible pratique de la prophylaxie
- Salinisation de l'eau

TABLEAU N°10 : ATOUTS ET CONTRAINTES DE L'ELEVAGE

ATOUTS	CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTION
<ul style="list-style-type: none"> • Effectif important du cheptel • Existence d'un potentiel favorable à l'agropastoralisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès difficile à l'aliment de bétail et aux compléments 	<ul style="list-style-type: none"> • Cherté du prix et diminution de la disponibilité du pâturage 		<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à l'aliment de bétail
	<ul style="list-style-type: none"> • Récurrence de pathologies 	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements des cheptels 		<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'élevage intensif • Améliorer l'accès aux médicaments
	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la disponibilité du pâturage 	<ul style="list-style-type: none"> • Avancée des tannes élevage et agriculture à caractères extensifs (non fonctionnalité des organisations de producteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du pâturage 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des digues anti-sel
	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'organisation des éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible dialogue entre acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de mener à bien les interventions d'intérêt commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les éleveurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance du personnel vétérinaire et accès aux soins difficile pour le bétail • Automédication des éleveurs • Insuffisance des points d'eau pour l'abreuvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible recrutement du personnel vétérinaire • Tarissement précoce des mares • Salinisation de l'eau • Insuffisance des infrastructures hydrauliques 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'assurer l'accès aux soins pour le bétail • Diminution de la productivité du cheptel 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le personnel vétérinaire • Créer des magasins de stockages • Former des relais vétérinaires • Aménagement de mare • Construction d'abreuvoirs
	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des parcs de vaccination 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité de financement du CR 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau du bétail difficile • Accès aux soins difficiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des abreuvoirs • Construire des parcs à vaccination
	<ul style="list-style-type: none"> • Vol de bétail • Mauvaise qualité de l'eau • Défrichement précoce 	<ul style="list-style-type: none"> • Défaut de surveillance du bétail avec un effectif élevé 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de revenus • Conflits entre producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Immatriculation du bétail • Sensibiliser les éleveurs • Aménager des parcs à bétail

3.1.4. La Pêche

TABLEAU N°11 : ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA PECHE

AOUTS	CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTION
<ul style="list-style-type: none"> Existence de marigots propices à la pêche (Faoye et Rhô) 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des ressources halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> Forte pression sur la ressource Utilisation de matériels non réglementaires Non respect du repos biologique Disparition de la mangrove Forte salinisation des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> Raréfaction des produits de la pêche Diminution des revenus des pêcheurs Perturbation de la reproduction des espèces 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller sur le respect de la réglementation (en vigueur) Restauration des mangroves dans les bélongs Repiquage dans les mangroves Initier la pisciculture dans la vallée Renforcer le CLPA Encourager la création de convention locale
	<ul style="list-style-type: none"> Faible valorisation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'équipements adéquats (chambre froide) 		<ul style="list-style-type: none"> Equiper les pêcheurs
		<ul style="list-style-type: none"> Absence d'équipement (caisse à glace) 	<ul style="list-style-type: none"> Retard du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> Construction unité de conservation
		<ul style="list-style-type: none"> Non professionnalisme des acteurs 		<ul style="list-style-type: none"> Moderniser l'équipement des pêcheurs
	<ul style="list-style-type: none"> Absence de point de vente d'essence dans la CR 	<ul style="list-style-type: none"> Ralentissement de l'activité Perte de recettes 		<ul style="list-style-type: none"> Ouvrir point d'approvisionnement en essence (Faoye)

La principale potentialité du secteur reste sans doute les marigots. L'activité est artisanale et se pratique au niveau des marigots de Faoye et Rhô. Cependant la contrainte majeure reste la diminution des ressources halieutiques dû à :

- Un non respect de la réglementation concernant l'utilisation des mailles de filet
- une disparition de la mangrove
- un non respect du repos biologique
- une forte salinisation des eaux
- Un faible équipement des acteurs
- Une Absence de chaine de froid
- Une absence de point d'approvisionnement en gasoil
- Un manque d'organisation des acteurs

3.1.5. L'Extraction de sel

L'extraction de sel constitue un secteur très dynamique dans la CR.

TABLEAU N°12 : ATOUTS ET CONTRAINTES LIEES A L'EXTRACTION SALINE

ATOUTS	CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTION
<ul style="list-style-type: none"> • Importante disponibilité de sel • Existence d'une zone à vocation spécifique à Djilass 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'unité de transformation • Manqué d'organisation des producteurs • Faible équipement des producteurs (moto pompe, gans, chaussures) • Absence de pistes de production • Insuffisance de magasins de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> • Manqué d'organisation • Absence de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque à gagner important • Faible prix pratiqué par les clients grossistes • Conditions de travail difficiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer une unité de transformation du sel • Formalisation des producteurs autour d'une grande entité • Améliorer l'équipement des producteurs (gans, masques, bottes, lunettes...) • Réfection de la piste de production allant jusqu'aux tannes

L'activité concerne pratiquement l'ensemble des ménages des villages de Faoye et de Rhô. Elle génère des revenus relativement consistants pour les acteurs et occupe aussi bien les hommes, les femmes et les jeunes, constituant de ce fait la principale source de revenus dans la localité.

En moyenne chaque ménage dispose de 4 à 5 puits qui sont exploités pour la commercialisation et la consommation domestique. La production moyenne par puits est de 500 sacs de 70 kg par marée dont le nombre par an est de 3. Le revenu moyen annuel par ménage est d'environ 400000. Pour ce qui est de la commercialisation, elle est assurée auprès de partenaires privés qui viennent s'approvisionner sur place.

Cependant le secteur reste confronté à d'énormes difficultés telles que :

- Absence d'une unité de transformation et de conditionnement ;
- Manque d'organisation des exploitants ;
- Faible équipement des producteurs (motopompe, gan ; bottes, lunettes, etc.) ;
- Absence de pistes de production ;
- Insuffisance de magasins de stockage du sel.

L'exploitation du sel constitue un secteur à fort potentiel dans la localité cependant une réorganisation qui doit passer par la mise en place d'un cadre institutionnel regroupant tous les exploitants pour une modernisation de l'activité.

3.1.6. Agroforesterie et Environnement

Dans le domaine de la foresterie, la communauté rurale est peu pourvue. Les productions forestières ne sont pas exploitées et mises en valeur comme il se devait. On note une faible commercialisation de certains produits arboricoles (jijubes, anacardes, mangues soump, pain de singe, etc.) et ce de manière informelle. La valorisation de ceux-ci peut déboucher sur la création de PME, à même d'impulser une dynamique de développement.

Notons aussi que la CR ne dispose que de rares aires protégées. Cette situation reflète le contexte éco-climatique de la localité qui est fortement marqué par un stress hydrique datant depuis des décennies.

S'ajoute à cette défaveur climatique, une dégradation des ressources naturelles découlant de nombreuses actions anthropiques telles que les coupes illicites et abusives pour la pharmacopée, l'exploitation du bois de chauffe, du bois d'œuvre et de service.

La surexploitation du bois de chauffe est de ce fait une contrainte environnementale remarquable au quelle des mesures urgentes et idoines doivent être consenties pour y remédier. Bien que de nombreux partenaires s'y investissent à travers des actions de sensibilisation, d'encadrement et de vulgarisation des foyers améliorés, des efforts restent à faire pour que les populations puissent d'avantage prendre conscience de l'intérêt qui réside dans la rationalisation de l'exploitation du bois chauffe. C'est dans cette perspective que des comités de veille avaient été installés dans certains villages. Cependant le dynamisme de ces comités fait défaut ; il importe de les redynamiser pour qu'ils puissent jouer efficacement leurs rôles.

Au moment où l'on parle de développement durable, la valorisation de ces ressources naturelles est une nécessité pour toute collectivité qui veut aller de l'avant. C'est dans cette optique que la gestion des ressources naturelles et de l'environnement a fait l'objet d'un traitement privilégié dans le DSRP et mieux encore elle figure au centre des objectifs du millénaire pour le développement OMD (Objectif 7); ce qui témoigne de l'importance de ce secteur dont l'évolution générale est largement menacée par la dégradation écologique et le changement climatique engendrant des effets négatifs pour l'écosystème (replis des nappes phréatiques, réduction du couvert végétal).

Malgré les séances de sensibilisation organisées par certains partenaires, des efforts restent à faire. Il faut que les populations prennent davantage conscience de l'importance de la gestion de l'environnement pour le développement durable. Cette prise de conscience permettra aussi aux populations de mieux s'investir dans l'aménagement des aires protégées et le suivi des périmètres reboisés. Force est de souligner aussi que la CR souffre d'un manque de pare feux. Ce qui présente un danger réel en cas de feux de brousse. Des actions en ce sens renforcées aussi par des séances de sensibilisation sur les dangers des feux de brousse doivent être urgemment menées pour pallier à d'éventuels dégâts environnementaux liés aux feux de brousses.

Toute porte à croire qu'avec les efforts consentis par les partenaires et la mise en place d'un cadre opérationnel pour la gestion de l'environnement, la communauté rurale peut entrevoir la gestion de ce secteur vital avec beaucoup d'espoir en levant les contraintes suivantes :

- Un manque de formation pour la transformation des produits forestiers
- Une insuffisance d'unité de transformation
- La coupe abusive des arbres
- La divagation des animaux
- La surexploitation du bois de chauffe
- Le manque de sensibilisation pour une gestion du cadre de vie plus responsable par les populations
- La salinisation des sols
- Le manque de suivi des pépinières de la part des populations

L'agroforesterie pourrait être une bouffée d'oxygène pour l'agriculture qui voit depuis quelques années ses revenus générés décroître du fait de plusieurs facteurs combinés. La mise en place de pépinières, l'organisation de vastes campagnes de reboisement et une exploitation rationnelle des ressources forestières constituent entre autres quelques actions qui viseraient un développement plus soutenu du secteur.

3.2. Le Secteur Secondaire

3.2.1 L'Artisanat

TABLEAU N°13 : ATOUTS ET CONTRAINTES DE L'ARTISANAT

ATOUS	CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTIONS
Diversité des ressources animalières, végétales, sources de matières premières	<ul style="list-style-type: none"> • Manqué d'organisation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de dialogue 	<ul style="list-style-type: none"> • Anarchie notée dans le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les artisans
	<ul style="list-style-type: none"> • Accès difficile au financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de statuts juridiques • Absence de standing partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Recul du secteur artisanal 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès au financement
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible valorisation des ressources locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible utilisation des sous produits locaux • Faible équipement des artisans 	<ul style="list-style-type: none"> • Importance du manque à gagner • Faiblesse des revenus 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser les ressources locales
	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence de structures de formation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible investissement dans le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de cadre d'expression des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation des acteurs

L'artisanat est l'une des activités économiques les plus importantes de la CR. Il regroupe en effet les couturiers, les menuisiers, les forgerons, les teinturiers, les vulcanisateurs, les mécaniciens, les coiffeurs, les savetiers, les maçons, les chaudronniers, les charpentiers, etc. Ces activités sont retrouvées dans toutes les zones particulièrement à Djilass, chef lieu de CR qui regroupe plus d'acteurs. L'artisanat a une part importante sur les revenus extra-agricoles et de transfert, car certains artisans natifs de la CR sont obligés d'exercer leur profession dans d'autres villes urbaines.

Mais force est de constater qu'il est aussi confronté à plusieurs contraintes à savoir :

- Une difficulté d'accès à certaines matières premières
- Un manque de formation des artisans
- Un faible équipement des artisans
- Un manque d'encadrement par les structures de tutelle
- Un accès au financement difficile
- Faible valorisation des produits locaux
- Une insuffisance des infrastructures socioculturelles

3.2.2 Petites industrie et transformation des produits

TABLEAU N°14 : EQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION

VILLAGES DE LA ZONE	EQUIPEMENT DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES											
	MOULIN				BATTEUSE				DÉCORTIQUEUSE			
	TYPE	T	F	NF	TYPE	T	F	NF	TYPE	T	F	NF
DJILASS	MIL	7	4	3	MIL	2	2	-	ARACHIDE	2	2	-
RHO	MIL				RIZ	-	-	-	ARACHIDE	-	-	-
FAOYE	MIL	1	1		MIL	-	-	-	MIL	2	1	1
TOTAL ZONE		8	5	3		2	2			4	3	1
SOUMBEL								MANUEL	1	1		2
NDIMBIDING								MANUEL	1	1		2
NGARIGNE NANOKH								MANUEL	1	1		2
SOROBOUGUOU								MANUEL	1	1		2
NGARIGNE DJIM								MANUEL	1	1		2
TOTAL ZONE									5	5		10
SOUDIANE THIELOME	MIL	2	1	1		2		ARACHIDE	4	4	FABRICATION LOCALE	
SOUDIANE VELINGARA									3	3		
SOUDIANE SANTHIE LOUL									3	3		
SOUDIANE DIMLE		1	1			2						
SOUNDIANE NDIOLE												
SOUNDIANE DALI												
SOUDIANE WAGA												
DIOHINE												
SOUDIANE BALLA												
TOTAL ZONE		3	2	1	0	4			10	10		

Ce secteur est très peu développé dans la CR malgré l'existence de produits agricoles et forestiers. Les seules unités de transformation qui existent se résument à des décortiqueuses à riz, des batteuses, des presseuses et des moulins à mil. Cependant ces équipements sont inégalement répartis dans la CR. En effet, le village de Djilass à lui seul englobe sept (7) des dix (10) moulins à mil que compte la CR. Pour ce qui est des batteuses, elles sont au nombre de six (6) dont quatre (4) localisées dans la zone des Soudianes et deux (2) dans la zone de Djilass. Concernant les décortiqueuses (mil et arachide), elles sont au nombre de 19 réparties comme suit : quatre (4) dans la zone de Djilass, cinq (5) dans la zone de Ndimbiding et dix (10) dans la zone des Soudianes.

Cependant il est important de signaler qu'une grande partie des équipements est touchée par un non fonctionnalité. Cela s'explique par une mauvaise gestion, surtout si la propriété est communautaire. La plupart des équipements fonctionnels appartenant à des privés. Par conséquent, un renforcement des équipements de transformation doit se baser sur les GIE de femmes afin d'assurer une gestion plus efficace de ces derniers.

3.2.3 Energie

L'énergie constitue un secteur transversal dans la CR car ayant une influence de près ou de loin sur tous les autres secteurs d'activité. L'électricité connaît une couverture très faible dans la CR car n'atteint pas la majorité des villages. Face à la faible couverture électrique qui se limite pratiquement au village de Djilass le solaire constitue une réelle alternative. En effet nous comptons la présence de quarante six (46) installations solaires dont quarante (40) dans la zone des Soudianes et cinq (5) dans la zone de Ndimbiding.

Pour les énergies combustibles comme le gaz et le pétrole avec les hausses excessives des prix sont de moins en moins utilisés par les ménages, le bois constituant la principale source d'énergie utilisé pour la préparation des repas. Ainsi l'exploitation abusive du bois de chauffe a comme conséquence directe la déforestation.

Ainsi, face à ces multiples contraintes, la vulgarisation des foyers améliorés qui ne sont que très peu connus des populations, doit être faite afin de réduire les dépenses et l'exploitation du bois. A cette solution s'ajoute l'extension du réseau électrique ou l'implantation des panneaux solaires dans les villages pour l'éclairage public et la sécurité.

3.2.4 Mines et carrières

Le principal atout de ce secteur est sans doute la présence d'étendues salines, d'une carrière et de quelques zones à exploitation sableuse et argileuse. Ces ressources sont exploitées dans des conditions informelles. La carrière est utilisée par certains particuliers à plusieurs fins alors que le sable et l'argile sont très souvent utilisés comme matières premières par certains artisans, en l'occurrence les maçons. Quant à l'exploitation saline c'est une activité pratiquée seulement dans la zone de Djilass. Elle est exercée essentiellement par des groupements de femmes et des jeunes. Elle constitue un atout de taille pour cette zone dans la mesure où elle permet aux acteurs de pouvoir extraire chaque année des quantités très importantes de sel qui permettent de générer des revenus considérables aux ménages. Le tableau qui nous fait l'économie des atouts et contraintes concernant à l'extraction saline :

TABLEAU 15 : ATOUTS ET CONTRAINTES DE L'EXTRACTION SALINE

ATOUTS	CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Importante disponibilité de sel • Existence d'une zone à vocation spécifique à Djilass 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'unité de transformation • Manque d'organisation des producteurs • Faible équipement des producteurs (moto pompe, gans, chaussures) • Absence de pistes de production • Insuffisance de magasins de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'organisation • Absence de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque à gagner important • Faible prix pratiqué par les clients grossistes • Conditions de travail difficiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer une unité de transformation du sel • Formalisation des producteurs autour d'une grande entité • Améliorer l'équipement des producteurs (gans, masques, bottes, lunettes...) • Réfection de la piste de production allant jusqu'aux tannes

3.3. Le Secteur Tertiaire

3.3.1 Le Commerce

TABLEAU N°16 : PRESENTATION DES CENTRES D'ECHANGE

VILLAGES DE LA ZONE	CENTRES D'ECHANGE														
	MARCHÉS PERMANENTS AVEC SOUKS			MARCHÉS PERMANENTS SANS SOUKS			MARCHÉS HEBDO AVEC SOUKS			MARCHÉS HEBDO SANS SOUKS			BOUTIQUES		
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF
DJILASS	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19	16	3
RHO													3	3	-
FAOYE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	5	1
TOTAL	1	1											28	24	4
SOUMBEL															
NDIBIDING															
NGARIGNE NANO															
SOMOBOUGOU													2	2	
NGARIGNE DJIM													1	1	
TOTAL													3	3	
SOUDIANE THIELOME													1	1	
SOUDIANE VELINGARA															
SOUDIANE SANTHIE													2	2	
LOUL													1	1	
SOUDIANE DIMLE															
SOUNDIANE NDIOLE															
SOUNDIANE DALI															
SOUDIANE WAGA															
DIOHINE															
SOUDIANE BALLA													1	1	
TOTAL													5	5	
TOTAL GEN	1	1											36	32	4

L'essentiel des activités liées au commerce se font à travers les trente six (36) petites boutiques de quartier ou de village dont trente deux (32) fonctionnelles, la localité ne comptant aucune infrastructure construite à cet effet. Le marché en cours de construction, la présence de piste bitumée constituant un atout pour la mobilité des marchandises et des acteurs commerciaux (clients, vendeurs) devront permettre de mieux booster le secteur dans la localité.

Les principales contraintes auxquelles le secteur est confronté sont :

- L'absence d'infrastructures commerciales
- Faible pouvoir d'achat des populations
- Absence de magasins d'approvisionnement
- Insuffisance des routes praticables
- Faible couverture électrique

3.3.2 Epargne et crédit

Dans la CR il n'existe pas de structure d'épargne et de crédit. Cela rend difficile la couverture des besoins de financement des populations. Un plaidoyer doit être mené par les autorités locales pour inviter les Structures de Financement Décentralisées SFD à s'installer dans la localité.

3.3.3. Le Tourisme

Le tourisme constitue un secteur à potentiel dans la localité avec trois (03) hôtels dont deux (02) fonctionnels à Rhô, et trois (03) campements dont un (01) fonctionnel (Rhô) et deux (02) non fonctionnels à Faoye. Ce potentiel, certes faible, laisse de la place à l'espoir de voir ce secteur plus dynamique dans l'avenir. Des investissements doivent être faits dans ce secteur pour rendre plus attractif la localité et accroître les visites touristiques.

3.3.4. Transport et communication

❖ Transport

Les déplacements des populations sont pour la plupart assurés par des voitures et des charrettes qui sillonnent les principales voies de la communauté rurale. Il importe de souligner aussi la présence de quelques pistes qui permettent de relier les différents villages. Notons que ces pistes sont pour la plupart dans un état défectueux ne favorisant pas aisément le trafic surtout en hivernage. Les populations des zones enclavées rencontrent de ce fait d'énormes difficultés pour assurer leurs déplacements en période pluviale.

Ces difficultés de déplacement ont des répercussions économiques car l'écoulement des produits agricoles et d'autres produits locaux s'avère parfois difficile voir même impossible.

L'inexistence de gare routière est aussi déplorée par les acteurs. La résolution de cette contrainte serait d'une importance capitale pour la CR dans la mesure où elle serait source de devises pour la CR et dans la même lancée favoriserait une formalisation du secteur dans la CR.

Tous les partenaires susceptibles d'apporter leur contribution doivent être mobilisés pour le désenclavement de certaines zones à travers la construction de pistes de production afin que les potentialités que recèlent ces zones puissent pleinement bénéficier à la CR.

❖ Communication

Dans le monde actuel où les progrès sont très rapides, le sous secteur de la communication a toute son importance dans le dispositif de développement de manière générale et, du développement local en particulier. Il convient de souligner le faible état de développement de ce secteur au niveau de la communauté rurale.

Sur le plan de la voirie, le principal axe routier est constitué par la route reliant le croisement de la nationale, Loul Sessene, Djilass jusqu'à Fimla. Cette route est d'une grande importance pour la CR, car elle lui permet de s'ouvrir aux autres localités. Les autres voies sont constituées de pistes difficilement carrossables du fait de leur mauvais état. En hivernage, certaines localités situées dans les zones enclavées deviennent inaccessibles du fait de l'impraticabilité des pistes.

Comme atout on peut cependant souligner l'existence de réseaux téléphoniques et de quelques particuliers abonnés téléphones fixes.

Par rapport au réseau de téléphonie mobile, support de communication incontournable, il importe de préciser que seul le réseau Orange couvre toute la CR. Les réseaux Tigo et Expresso s'avèrent très limités. Notons que la recrudescence de ces opérateurs incitant les populations à s'y adhérer a fortement contribué à la fermeture de l'ensemble des télé-centres existant dans la CR.

S'agissant des fréquences radio, on peut souligner l'accès, plus facile, aux radios locales par rapport à celles nationales qui se trouvent éloignées.

L'absence de radio communautaire est aussi une contrainte de taille. Ce qu'il faut déplorer au niveau de ce sous secteur, c'est la faible promotion des TIC dans la communauté rurale. L'insuffisance de cybers y est notée. L'accès à l'internet dans certains villages s'avère impossible, malgré les énormes enjeux liés au développement de ce sous secteur. Cette situation est surtout liée à l'absence d'électricité dans la majeure partie de la communauté rurale. Des efforts sont à consentir par les acteurs de développement pour compenser ce retard technologique qui compromet largement le développement de la communauté rurale. Le renforcement de capacités sur l'utilisation de l'Internet est d'une brûlante urgence pour le personnel communautaire, d'une part pour l'amélioration de ses conditions de travail et d'autre part pour développer son partenariat avec des collectivités étrangères et investisseurs potentiels.

Aussi, dans une optique d'amélioration de son dispositif de communication, le Conseil rural doit nécessairement faire des efforts en ce qui concerne le lancement des convocations pour les réunions, car les intéressés soutiennent les recevoir tardivement ; ce qui leur cause d'énormes difficultés pour répondre car ils sont dans des zones enclavées. Ces contraintes ne s'avèrent pas sans conséquences aussi pour les autres secteurs en général et pour les secteurs éducationnels et sanitaires en particulier car leur développement dépend dans une large mesure de l'évolution du secteur communicationnel.

Pour remédier à ces difficultés d'ordre communicationnel, l'élaboration d'un plan de communication participatif s'impose. Le réseau de transport de la communauté rurale de DJILAS est très pauvre. Avec l'inexistence de gare routière, le transport intra et extra communautaire constitue un vrai casse-tête dans la localité qui dispose néanmoins d'une route bitumée traversant le territoire communautaire et des pistes de liaison entre les villages. Outre ces infrastructures, il n'existe pas de pistes de productions praticables dans la CR. Cette situation a pour conséquences:

- Un enclavement relatif de la CR
- Evacuation difficile des malades vers les postes de Djilass ou Faoye et Fatick
- Une timidité du « business » local

3.4. Les Secteurs Sociaux

3.4.1. L'éducation

❖ L'éducation formelle

L'on dit souvent que le niveau d'éducation et de formation d'une localité détermine dans une large mesure son niveau de développement. Cette assertion suffit à montrer la place importante de l'éducation dans le dispositif de développement. C'est dans cette perspective qu'elle occupe près de 40 % du budget du Sénégal et est placée au centre des objectifs du millénaire pour le développement. La mise en œuvre du PDEF entre aussi dans cette optique.

Comme potentialités majeures à souligner, on peut noter d'une part la mobilisation des populations de la CR en vue d'améliorer le taux de scolarisation en général et des jeunes filles en particulier à travers des séances de sensibilisation locales axées sur la scolarisation des

filles et d'autres part la participation des populations à l'effort d'éducation notamment la réalisation d'infrastructures et d'équipements éducatifs par les APE. Cette dernière doit bénéficier de formation pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle.

L'existence de structures comme le CODEC constituent aussi un atout dans la mesure où elles apportent considérablement leur pierre à l'édifice éducatif de la localité. Le CODEC sert de relai entre l'IDEN et les structures locales. Il développe des activités d'encadrement des jeunes maitres, de collecte d'informations, de renforcement de capacités et d'orientation. L'organigramme est composé de différentes commissions et le budget est alimenté par les cotisations des écoles. Il est cependant confronté à pas mal de difficultés telles que l'absence de moyens logistiques et matériels et l'insuffisance des moyens financiers. Un appui lui permettrait de jouer parfaitement son rôle.

Quant au CGE, c'est une nouvelle création qui contribuera elle aussi, à jouer sa partition pour un système éducatif de qualité.

CARTE N° 5 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS LA CR

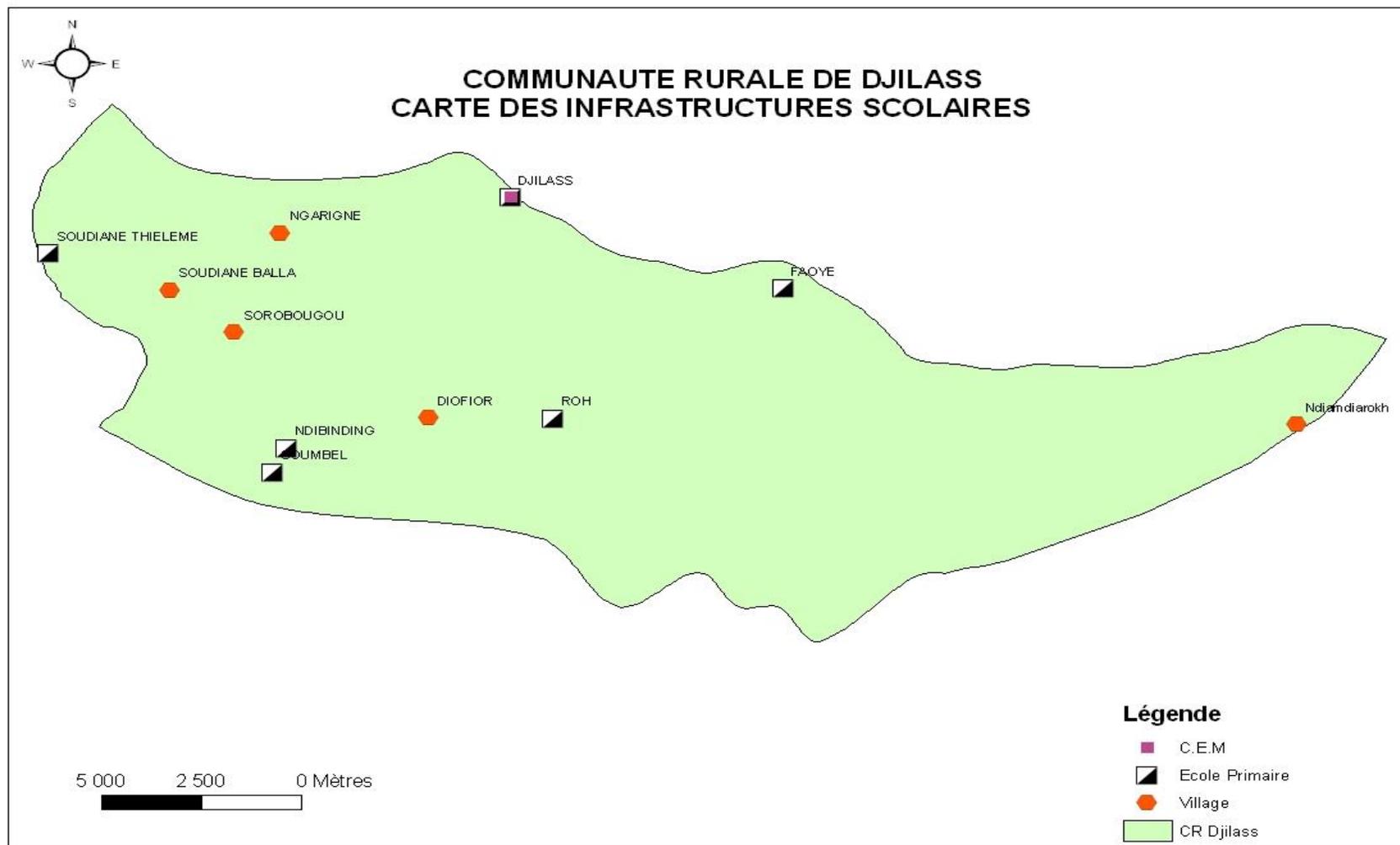


TABLEAU N°17 : INFRASTRUCTURES EDUCATIVES, ELEVES ET PERSONNEL

ZONES/VILLAGES	EDUCATION																						
	NBRE DE CLASSES MATERNELLES			NBRE DE CLASSES PRIMAIRES			NBRE DE CLASSES D'ALPHAB.			NBRE DE CLASSES SECONDAIRES			NBRE D'ÉCOLES ARABO-CORANIQUES			NBRE DE PERS. ALPH AB	EFFECTIF DES ÉLÈVES						CENTRE FORM. AT. PROF.
	PÉD	PHYS	ABR	PÉD	PHYS	ABR	T	F	NF	PÉD	PHYS	ABR	T	F	NF		T	PRIMAIRES			SECONDAIRES		
																T		NF	NG	T	NF	NG	T
DJILASS	2	2	-	22	22	2	1	1	-	12	8	2	3	3	-	3	1025	489	570	492	226	266	-
RHO	-	-	-	4	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99	54	45	-	-	-	-
FAOYE	2	2	-	7	8	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	25	334	172	162	-	-	-	-
TOTAL	4	4		33	35	3	1	1		12	8	2	4	3		28	1458	715	777	492	226	266	
SOUMBEL				2	2	1										23	104	47	57				
NDIMBIDING				2	2	1		1								23	104	47	57				
NGARIGNE																10							
NANOKH																18	189	99	90				
SOROBOUGUOU																31							
NGARIGNE DJIM																							
TOTAL				4	4	2		1								105	397	193	204				
SOUDIANE THIELOME				6	4	2	1	1								28	143	60	83				
SOUDIANE VELINGARA																							
SOUDIANE SANTHIE																							
LOUL																							
SOUDIANE DIMLE				6	6												299	155	144				
SOUNDIANE NDIOLE				5	2	3											160	82	78				
SOUNDIANE DALI				3	2	1											63	37	26				
SOUDIANE WAGA																							
DIOHINE																							
SOUDIANE BALLA																							
TOTAL				20	14	6	1	1								28	665	334	331				

Dans la CR de Djilass l'éducation occupe une place très importante vue le nombre d'école dans la localité. Elle compte quatre (04) écoles maternelles (Djilass), dix (10) écoles primaires, un (01) CEM, 53 salles de classes, dix (10) abris provisoires et 110 enseignants. Le nombre d'élèves du primaire est de 2520 pour 1242 filles contre 1312 garçons ; pour ce qui est du secondaire, les effectifs sont de 226 pour les filles contre 266 pour les garçons pour un total de 492 élèves. Toutefois l'éducation est confrontée à plusieurs contraintes qui sont due à l'insuffisance des infrastructures, l'enclavement de certains villages, l'insuffisance du personnel et du matériel didactique, la pauvreté de la majorité des ménages. Il faut noter aussi que dans certaines écoles les cycles sont incomplets et la distance parcourue par les élèves issus des villages qui ne possèdent pas de CEM surtout est assez longue. De même, les cas d'abandon ou de grossesse précoce sont à noter.

❖ **l'éducation non formelle**

S'agissant de l'Education non formelle, on peut noter l'existence de programme d'alphabétisation et d'écoles coraniques. Ces structures, ayant pourtant toute leur importance dans le dispositif éducatif doivent être mieux prises en compte par les acteurs de développement.

L'alphabétisation souffre de la faiblesse du nombre de classe ouvert seulement au nombre de trois (03) avec 161 d'alphabétisés recensés durant l'année en cours. Il est à noter très souvent une absence de motivation des alphabétiseurs, un manque de matériels et d'infrastructures.

La situation des institutions coraniques est encore moins reluisante. Elle est caractérisée en plus de l'absence de motivation pour les maitres coraniques, d'un manque d'appui matériel, sanitaire et financier. La CR compte actuellement quatre (4) écoles arabo-coraniques, toutes localisées à Djilass.

❖ **La Formation**

La formation constitue le maillon faible de l'éducation avec une absence d'école de formation professionnelle ou technique. Des efforts considérables doivent être faits dans ce domaine afin de relever les grands défis de développement de la localité. On note l'absence de centre de formation. Sa mise en place participerait à assurer la réinsertion des jeunes. Cependant, il faut souligner que les besoins de formation sont pris en compte par secteur. La mise en œuvre du plan de Formation de la communauté rurale devra compenser le déficit en formation au niveau de tous les secteurs de développement.

Le tableau qui suit nous résumant les atouts et contraintes relatifs au secteur éducatif.

TABLEAU N°18 : ATOUTS ET CONTRAINTES DU SECTEUR EDUCATIF

ATOUTS	CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Taux de scolarisation satisfaisant Implication des parents d'élèves Existence d'infrastructures scolaires primaires et secondaires Avancée significatives en matière de scolarisation des filles Accompagnement de la collectivité locale (dotation fournitures scolaires, construction de salles BCI) 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des infrastructures scolaires Taux de grossesse précoce élevé Insuffisance du personnel enseignant Insuffisance du matériel didactique Absence de lycée Manque de logement enseignant Eloignement des écoles Manque de structure d'accueil pour les élèves transférés Manque de structure de formation professionnelle Insuffisance de cases des tous petits Absence de bibliothèque au niveau du CEM et dans les écoles primaires Manque de rampes au niveau des écoles Inexistence de boites pharmaceutiques dans les écoles Inexistence de salles informatique Insuffisance de cantines scolaires dans les écoles Rupture fréquente de la dotation en céréales au niveau des cantines Manque de logement enseignant dans les écoles Non protection du puits du CEM Non électrification du CEM et des écoles primaires Exode rurale Manque de papiers d'état civil des élèves Non orientation de certains élèves Existence d'abris provisoires Manque de salles de classes dans les écoles Réurrence des cycles incomplètes Insuffisance de boutiques scolaires Faible accès à l'alphabétisation Insuffisance des points d'eau ,de mur de clôtures, 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de moyens des collectivités Manque d'information et de sensibilisation sur les risques liés aux grossesses précoces Recrutement insuffisant du personnel enseignant Insuffisance du fonds de Dotation à l'éducation Insuffisance des salles et du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Non inscription d'enfants à l'école Faible niveau des élèves Longues distances parcourues par les élèves à pieds Abandon de l'enseignement par certains élèves Faible niveau de formation professionnelle de Risques de contamination é (puits non protégés) Mauvaises conditions de d'études 	<ul style="list-style-type: none"> Construction de salles de classe au niveau des écoles Construction d'écoles modèles Informé et Sensibiliser les parents sur les grossesses précoces sur Renforcer le personnel enseignant Renforcer la dotation en matériel didactique Ouvrir des centres d'accueil pour les élèves dans la CR et en dehors Construire des cases des tous petits dans les villages Construire un centre de formation polyvalent (formation professionnelle) aménager une bibliothèque au CEM et dans les écoles doter aux écoles des salles informatiques protection du puits du CEM et des écoles primaires construction d'un vision center dans la CR (salle informatique, bibliothèque, salle de conférence) électrification du CEM et des écoles primaires prévoir des rampes dans toutes les salles de classe pour faciliter l'accès des handicapées faire le plaidoyer pour l'orientation des élèves Sensibiliser les parents sur l'importance du papier d'état civil Organiser annuellement des audiences foraines renforcer l'alphabétisation dans la CR Doter aux écoles des boites pharmaceutiques mettre en place des cantines dans les écoles primaires qui n'en ont pas Appuyer les cantines en céréales

3.4.2. La Santé et l'action sociale

❖ La Santé

TABLEAU N°19 : INFRASTRUCTURES ET PERSONNEL SANITAIRE

ZONES/VILLAGES	SANTE												
	NBRE DE CASES DE SANTE			NBRE DE MATERNITÉS RURALES			NBRE DE POSTES DE SANTE			NBRE DE PHARMACIES /DÉPÔTS			EFFECTIF DU PERSONNEL DE SANTE
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	
DJILASS	1	1					1	1					5
RHO	1	1											3
FAOYE	1	1					1	1		1	1		2
TOTAL	3	3					2	2		1	1		10
SOUMBEL	1		1										
NDIMBIDING	1		1										3
NGARIGNE NANOKH													
SOROBOUGUOU	1		1										2
NGARIGNE DJIM													
TOTAL	3		3										5
SOUDIANE THIELOME	1	1										2	2RELAIS+MATRONE PRECISION ICP MATRON RELAIS
SOUDIANE VELINGARA	1	1										2	3 RELAIS-MATRONE V- TIQUETS
SOUDIANE SANTHIE LOUL													1RELAIS
SOUDIANE DIMLE							1	1		1	1	4	2 ICP .MATRONE
SOUNDIANE NDIOLE	1	1										2	2 MATRONE +AIDE
SOUNDIANE DALI	1		1									2	2 MATRONE+CRIDE
SOUDIANE WAGA													1RELAIS
DIOHINE													1HARMACIENNE
SOUDIANE BALLA	1	1										2	2 MATRONE +RELAIS
TOTAL	5	4	1				1	1		1	1	14	25
TOTAL GEN	11	7	4				3	3		2	2	14	40

La santé constitue un secteur très en recul dans la communauté rurale. La CR compte trois (03) postes de santé localisés à Djilas, Faoye et Soudiane Dimlé et onze (11) cases de santé dont quatre (04) non fonctionnelles.

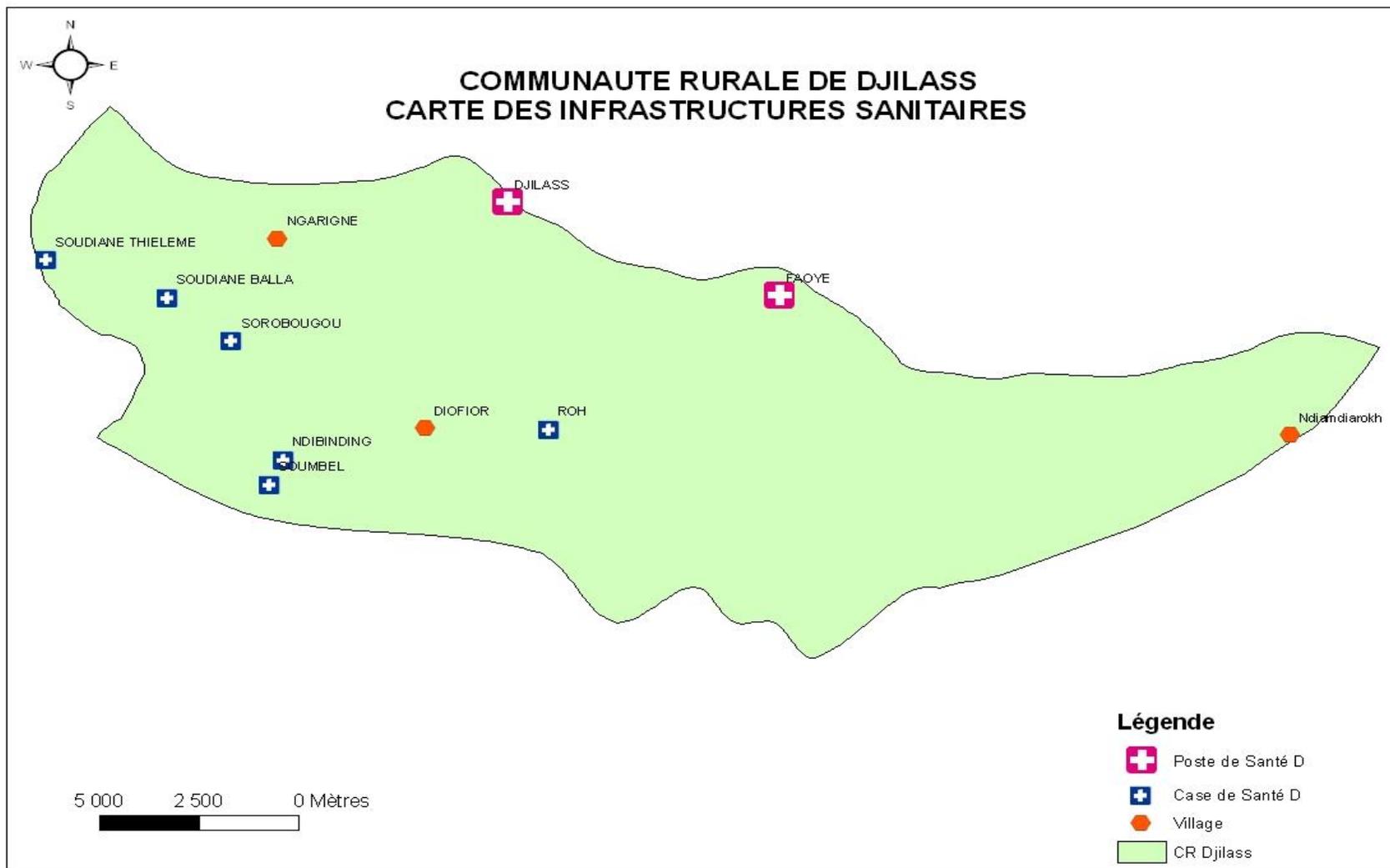
Ces postes rencontrent des difficultés de plusieurs ordres telles que l'insuffisance des moyens de fonctionnement, l'absence d'ambulance et de formation continue pour le personnel et la mauvaise gestion des structures.

L'absence d'électricité au niveau de ces postes rend difficile les consultations nocturnes. Ces facteurs plombent l'intervention médicale et exposent les patients à de grands risques.

En plus de cela l'accès aux médicaments pose autant problème aux structures qu'aux malades. Ces difficultés sont aggravées par une insuffisance inquiétante des cases de santé dans la CR. Cette situation ajoutée à l'état d'enclavement relatif de la CR par rapport aux autres structures sanitaires du département et de la région d'une part et des villages mêmes qui la composent par rapport aux postes de santé locaux d'autre part, rendent extrêmement difficile l'accès aux soins. Les couches les plus affectées par cette situation restent les femmes surtout avec l'absence de maternité dans la plupart des structures, les personnes handicapées et la petite enfance.

En outre, les contraintes liées à l'accès ne font que favoriser le développement des maladies. Il est à signaler que ce manque d'eau n'épargne pas les structures de santé qui en souffrent énormément, surtout lors des accouchements. En plus de ces difficultés s'ajoute l'insuffisance du personnel de qualité. La santé est un secteur à pourvoir en infrastructures, équipements et personnel qualifié si la localité veut entretenir une population saine et active.

CARTE N°6 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES



❖ **Action sociale**

L'action sociale reste très timide au niveau communautaire et elle est plus matérialisée par la solidarité mécanique qui se tisse dans la CR. Les maigres moyens du Conseil ne permettent pas de couvrir des actes sociaux et la solution vient le plus souvent des ONG.

❖ **Les maladies rencontrées**

La pathologie la plus fréquente dans la CR est le paludisme et ceci malgré une diminution observée grâce aux tests de diagnostic rapide(TDR). Elle est la principale cause de mortalité dans la région. Il sévit surtout en hivernage et occasionne un taux élevé de mortalité infantile et de décès chez les femmes en état de grossesse.

D'autres maladies comme les dermatoses, la diarrhée, l'hypertension artérielle, les maladies pulmonaires sont aussi d'une certaine fréquence. La malnutrition concernant les enfants de moins de 5 ans s'avère très élevée. Force est de souligner la présence du MST Sida.

❖ **Les comités de santé**

Les comités de santé, structures locales d'appui et de contrôle ont aussi leur rôle à jouer pour le bon fonctionnement des structures sanitaires. Malheureusement, certains comités de santé manquent de dynamisme. Les membres ne sont pas motivés du fait du caractère bénévole de cette instance dont le renouvellement du bureau n'est pas respecté.

Les membres de ces comités ont cependant besoins de formation pour être à mieux d'assurer leurs tâches.

Le tableau suivant nous présente les atouts et contraintes relatifs au secteur :

TABLEAU N ° 20 : ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA SANTE ET L'ACTION SOCIALE

ATOUTS	CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'infrastructures sanitaires (case de santé et postes) • Existence d'un poste privé • Existence de partenaires (world vision : sensibilisation par rapport au suivi des femmes enceintes, accouchement à domicile, facilitation déplacement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Evacuation difficile des malades • Insuffisance de poste de santé • Absence de maternité publique • Absence de pharmacie • Absence d'ambulance • Insuffisance de sage femme qualifiée • Réalités culturelles –(les hommes qui assistent aux visites pré et post natales et à l'accouchement) • Insuffisance du personnel de santé qualifié • Insuffisance des cases de santé • Existence de cas d'accouchement à domicile • Cherté des soins sanitaires au niveau du poste privé • Faiblesse de l'action sociale • Statistiques niveau communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • absence d'ambulance • Faible niveau du recrutement de personnels qualifiés • Coûts des médicaments pas à la portée des populations • non respect des normes d'hygiène • non protection des rapports • faiblesse du pouvoir d'achat des populations • insuffisance des moyens du CR 	<ul style="list-style-type: none"> • taux de décès élevé • faible accès aux soins de santé de qualité • Existence de maladies récurrentes telles que le paludisme, les diarrhéiques, les MST 	<ul style="list-style-type: none"> • construction d'un poste de santé avec maternité et pharmacie à djilasss • dotation d'ambulance • renforcement du personnel • améliorer l'accès aux médicaments • renforcer la sensibilisation sur la prévention des maladies récurrentes • construire des cases de santé dans les villages • Renforcer la Sensibilisations sur les risques de l'accouchement à domicile • Electrifier les structures sanitaires • Affecter des sages femmes au niveau des postes • renforcer les actions à orientation sociale • prévoir un fonds d'action social dans le budget du CR pour répondre à certaines demandes ponctuelles

3.4.3 Hygiène et assainissement

Un environnement sain est l'un des préalables du développement de toute collectivité. Conscient de ce fait, les collectivités locales et les partenaires portent aujourd'hui une importance particulière à ce secteur.

Avec l'influence du modernisme et l'appui de certains partenaires, la plupart des maisons disposent de latrines. Seules, quelques rares familles dont les moyens sont très limités n'en disposent pas. La non-généralisation des latrines oblige une partie de la population à déféquer dans la nature, avec tous les risques liés au péril fécal. Ces populations doivent être appuyées à travers des programmes de construction de latrines pour que toutes les maisons puissent en disposer. Le recyclage des maçons participera aussi à l'atteinte de cet objectif. Les lieux de rassemblement public ne sont pas aussi épargnés d'autant plus qu'ils souffrent d'une insuffisance de latrines.

La collecte des ordures ménagères se fait de manière informelle. Certains particuliers versent leurs déchets aux alentours de leur concession. Ce qui favorise la recrudescence de microbes menaçant ainsi la santé des populations. Ces ordures sont aussi utilisées à des fins de fertilisants pour les champs de cases.

L'absence de réseau d'assainissement fait que les eaux usées sont déversées aux alentours des habitations. Ce qui, dans une certaine mesure, nuit à la santé des populations.

Il urge de sensibiliser les populations sur les risques liés au péril fécal, à la mauvaise gestion des ordures ménagères et aux eaux usées et si nécessaire, prendre des mesures draconiennes face à ces phénomènes car des conséquences négatives peuvent en découler. D'où l'urgence de mettre en place un cadre multi-acteurs chargé de la gestion de ce problème afin de trouver des solutions durables.

3.4.4. L'Hydraulique et l'accès à l'eau potable

Dans la CR de Djilass le secteur hydraulique joue un rôle capital pour la survie humaine d'abord et la production agricole et animale. Le potentiel hydraulique est constitué des forages, puits, mares et eaux souterraines.

❖ *les infrastructures*

TABLEAU N°21 : INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES DE LA CR

VILLAGES DE LA ZONE	HYDRAULIQUE																											VAL LEE								
	PUITS TRADITIONNELS			PUITS EQUIPES DE POMPE			PUITS AMELIORES			CHATEAUX D'EAU			RESEAUX AEP			FORAGES NON EQUIPES			FORAGES EQUIPES												MARESS	MARIGOTS OUBOLONGS	BASSINS			
	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF	TYPE MOTORISE			TYPE EOLIEN			TYPE SOLAIRE				TYPE MANUEL							
																			T	F	NF	T	F	NF	T	F	NF		T	F	NF	T	F	NF	T	F
DJILASS	103	97	6	2	2	-	3	3	-	1	-	1				1	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	5	2	-	1	
RHO	5	2	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	
FAOYE	7	7	-	-	-	-	3	3	-	-	-	-				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1	3	-		
TOTAL	115	106	9	2	2		6	6		1	1				1	1	1	1										1	1	9	4	3	1			
SOUMBEL							9	7	2				1	1																	1					
NDIMBIDING	10	10					6	2	4				1	1																	1					
NGARIGNE NANOKH	1	1					2	2					1	1																	1					
SOROBOUGUOU	2	2					5	4	1				4	1																	2					
NGARIGNE DJIM	2	2					10	3	7				2	1																	2					
TOTAL	15	15					32	18	14				9	5																	7					
SOUDIANE THIELOME							12	10	2				4	4	1	1																6	1			
SOUDIANE VELINGARA	3	13					1	1					2	2																		1	1			
SOUDIANE SANTHIE	10	10					3	2	1				1	1																	1					
LOUL	6	4	2				9	6	3				1	1																	4	1	1			
SOUDIANE DIMLE	50	50					7	7																							5	1				
SOUNDIANE NDIOLE	20	20					2	2																							3	1				
SOUNDIANE DALI	25	22					7	1	6																						3	1				
SOUDIANE WAGA	27	27					10	9	1				1	1																	7					
DIOHINE							8						1	1																	3	1	1			
SOUDIANE BALLA							1	1					4	4																				2		
TOTAL	141	146	2				60	39	13				14	4	1	1															26	12	6			
TOTAL GEN	271	267	1	2	2	9	98	63	27				23	9	2	1	1	1	1	1								1	1	42	16	9	1			

La CR compte deux (02) forages dont un (01) avec château d'eau en panne donc non fonctionnel, 263 puits traditionnels dont onze (11) non fonctionnels, 98 puits améliorés dont 27 non fonctionnels, deux (02) puits avec motopompe et 42 mares.

Cependant le défaut de fonctionnalité de la plupart de ces infrastructures constitue un frein pour le secteur, doublé de la salinisation de l'eau. Une mauvaise gestion, un manque de formation et une vétusté des installations sont autant de facteurs qui ont entraîné une difficulté d'accès à l'eau en abondance. Les mares et marigots constituent des points de chute pour le bétail concernant leur abreuvement et une ressource pour le développement d'activité de maraîchage. Il est important de signaler que le taux de couverture hydraulique reste faible car il existe encore des villages qui n'ont pas accès à l'eau et qui sont tenus de se rabattre sur d'autres localités pour se ravitailler, ce qui n'est pas évident.

❖ **Gestion des points d'eau**

L'Etat a mis en place une forme d'organisation des points d'eau à travers les Associations des Usagers des Forages (**ASUFOR**) régie par des textes, suite à un projet pilote sur la réforme de la gestion des forages (REGFOR). Il s'agit de responsabiliser davantage les populations dans la gestion de l'eau qu'elles consomment. Force est de souligner que les membres de cette structure font face à une insuffisance en formation qui limite l'exécution de leurs tâches. Le renforcement de capacités en technique de gestion et de conduite leur serait d'un apport considérable. Les comités de gestion n'existent que pour les forages. Chaque comité est structuré autour d'un bureau qui assure la gestion de l'ouvrage. Le dispositif financier pour supporter les charges de fonctionnement est organisé autour d'une cotisation mensuelle par ménage.

Pour les puits, il n'y a pas de structures de gestion. Ce qui peut, en partie, expliquer les nombreux problèmes. L'hydraulique revêt une importance capitale du fait du caractère vital de l'eau. Pour son développement, des efforts doivent davantage être consentis pour permettre aux populations d'avoir facilement accès à une eau de qualité.

Malgré les atouts, les infrastructures restent insuffisantes car certains villages ne sont pas couverts et la grande contrainte demeure la salinité de l'eau surtout au niveau des forages. A cela s'ajoutent une non fonctionnalité de certaines infrastructures et un manque de formation des membres d'ASUFOR qui doivent voir leurs capacités en gestion renforcées.

Le tableau qui suit nous résume la situation de ce secteur dans la CR.

TABLEAU N°22 : ATOUTS ET CONTRAINTES DE L'HYDRAULIQUE

ATOUT	CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTION
<ul style="list-style-type: none"> • Existence puits forages, • Existences de bas fonds • Existence de partenaire pour appuyer la mise en place de puits forages 	<ul style="list-style-type: none"> • absence d'infrastructures hydrauliques • Salinisation de la nappe • Non fonctionnalité des puits • inexistence du réseau d'adduction d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fluor et de salinisation de la nappe élevé • Avancée de la langue salée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux de couverture 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de forage • Fonçage de puits dans des zones de faibles taux de salinisation • Finalisation Raccordement au réseau - noto –diosmone palmarin – • Extension Raccordement au réseau - noto –diosmone (soudiane dimlé) • Renforcer la gestion de l'eau • Aménager bassin de retentions • Renforcer les activités de reboisement pour lutter contre la salinisation

3.4.5. Jeunesse, sports, loisirs et cultures

La jeunesse constitue la frange la plus importante de la population. Les jeunes sont regroupés autour des ASC et y déroulent leurs activités. Cependant ils ont tendance à privilégier les activités sportives au détriment de celles culturelles et de citoyenneté. Ces jeunes sont contraints par, l'absence de foyer des jeunes multifonctionnel et à vocation socioculturelle, le manque de formation technique et professionnel, leur faible solvabilité qui limite l'accès aux financements, l'absence de budget de fonctionnement des ASC ainsi que d'équipement, à l'exode rural.

Aussi à côté des jeunes nous avons les enfants de 0 à 5ans qui constituent une frange vulnérable touchée le plus souvent par le paludisme, la malnutrition, et d'autres maladies qui portent atteinte à leur croissance et leur épanouissement ; d'où une meilleure prise en charge de ces derniers à travers les politiques locales.

TABLEAU N°22 : ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

ATOUTS	CONTRAINTES	CAUSES	CONSEQUENCES	HYPOTHESES DE SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Population jeune à plus de 60% 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'aires d'expression des jeunes • Manque de formation notoire des jeunes • Accès difficile à la reconnaissance juridique des associations • Mauvaise praticabilité des terrains de jeu • Manque d'équipements sportifs • Accès difficile au financement • Délaissement des activités typiquement culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence de structure de formation technique ou professionnelle • Inondation des aires de jeux • Faible solvabilité • Influence des modernités 	<ul style="list-style-type: none"> • Exode rurale • Chômage accentué 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire foyer des jeunes multifonctionnels • Organiser des sessions de formation techniques • Faciliter l'accès aux récépissés • Remblaiement les aires de jeux non praticable • Améliorer le fonds de dotation à la jeunesse • Renforcement l'équipement sportif des jeunes • Promouvoir l'entreprenariat des jeunes • Promouvoir la culture dans les activités de jeune

3.4.6. La Gestion des ressources naturelles

Djilass est localisée dans une zone insulaire et estuaire de la région de Fatick, elle détient plusieurs ressources en eau comme le marigot de Faoye, les vallées de Mbissel et de Aga-Foua-Djilass qui sont inondées en hivernage et des mares.

Ce grand potentiel en ressource hydraulique confère des potentialités halieutiques exploitées dans les zones de Faoye et de Roh ; il permet aussi l'exploitation à grande échelle du sel dans la zone de Djilass.

Cependant, il est aussi source de contrainte majeure pour le développement local.

En effet, l'avancée du sel provoque l'extension des tannes (SRAT de Fatick, 2000) qui occupent déjà plus de 30% de la superficie du département de Fatick mais aussi, elles atteignent la nappe et empêche ainsi à l'eau d'être potable et même d'être utilisée à des fins agricoles ou pour l'abreuvement des bétails.

L'avancée des tannes et le déboisement occasionné par l'extension des terres de culture n'offre aucune possibilité de développement aux ressources forestières ; en effet dans la communauté rurale, la végétation se résume à des mangroves sur le littoral, des formations herbacées le long des cours d'eau et des steppes arborées où l'on retrouve de espèces comme le Sourour (*Acacia Seyal*), Sump (*Balanites aegytiaca*), les palétuviers sur les Bolong, et les Rates (*Combretum glutinosum*). Les espèces les plus plantées sont : les palétuviers, les eucalyptus le leucéna les cads et les prosopices ; les périmètres reboisés du fait de l'avancée des tannes et du manque de suivi ont tendance à se dégrader notamment dans la zone de Soudiane.

L'environnement naturel de la CR reçoit de plus en plus des coups issus le plus souvent de la main de l'homme, à savoir :

- La coupe abusive de bois générée
- La divagation des animaux due à la pratique de l'élevage extensif dans la zone.
- L'avancée des terres de culture qui provoque un défrichement massif et un déboisement abusif. Ceci a pour conséquence la dégradation progressive des terres de culture par l'érosion éolienne.
- La remontée du sel pendant une certaine période de l'année (en hivernage)
- Les feux de brousse causés par :
 - Le brûlis des terrains de culture
 - Les feux de bivouac des transhumants.

- Une faible protection des ressources forestières.
- Le faible taux de réussite des campagnes de reboisement lié à :
 - Une mauvaise stratégie d'implantation et de suivi des parcelles reboisées
 - L'insuffisance des eaux de surface pour l'approvisionnement des plantes
 - L'insuffisance des plantes forestières
 - L'attaque de termites sur les plantes

La GRN est un élément indispensable pour s'inscrire dans le développement durable ; de ce fait, les autorités, les populations et les partenaires doivent se retrouver autour d'un cadre de concertation afin de mettre leurs synergies ensemble pour une meilleure prise en charge des ressources naturelles locales.

3.5. Analyse de la dynamique communautaire

Les ASC : Les ASC ont pour mission de développer les activités sportives et culturelles au niveau de la CR. Affiliées à l'Organisme National et Régional de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV/ORCAV), ces associations sont regroupées au niveau de l'ODCAV (Organisme Départementale de Coordination des Activités de vacances) de Fatick pour mener leurs programmes. Ces ASC sont aussi confrontées à un manque de moyens financiers, d'équipements sportifs, d'infrastructures culturelles et de formation de leurs membres.

Les APE : elles ont pour mission d'accompagner la collectivité locale dans l'un de ses compétences décentralisées qu'est l'éducation, l'Association des Parents d'Elèves de la communauté rurale de Djilass a entre autres missions d'œuvrer pour une éducation accessible et de qualité par une implication active dans l'accompagnement des élèves et de l'école.,

Comité de santé : Les comités de santé ont été installés après constat que les Infirmiers Chef de Poste (ICP) et les Agents de Santé Communautaire (ASC) étaient trop chargés dans l'exécution de leurs tâches. Fonctionnant avec un bureau élu pour un mandat de deux (2) ans, les CS bénéficient des subventions en médicament de la CR, des revenus issus des consultations, de la vente des médicaments et de l'appui des partenaires au développement et des particuliers.

Ces structures rencontrent d'énormes difficultés ayant trait à l'insuffisance des médicaments, un manque de formation et à la démotivation du personnel. A ces contraintes s'ajoutent la rupture récurrente des stocks au niveau des districts qui empêchent un approvisionnement permanent en médicament des postes.

ASUFOR : Mise sur pied sous l'initiative du Ministre de l'Hydraulique, l'ASUFOR est une structure de base qui tente de répondre aux besoins de la population à travers la composante Eau afin que ce liquide vital soit accessible à tous les villages de la CR. L'ASUFOR peine à étendre son réseau dans tous les villages de la CR, à recouvrir les paiements de facture dans les délais, à faire fonctionner normalement le forage, à distribuer une eau buvable et à diversifier ses partenaires. Elle est confrontée aussi à un manque de formation de ses responsables pour une meilleure prise en charge des besoins des usagers.

Le CLCOP : le CLCOP regroupant les producteurs de la localité, veillent sur leurs intérêts en les dotant d'un cadre d'expression harmonieux. En effet le CLCOP constitue un pont entre les producteurs locaux et les partenaires externes, en assurant la diligence des dossiers de financement et veillant à la promotion du développement à la base.

Les GPF : les GPF regroupent les femmes autour d'activités concernant le plus souvent la mutualité et le microcrédit. Les membres partagent d'habitude le même village et développent aussi des activités de maraichage et de petit commerce. Cependant elles sont confrontées à un accès difficile au financement du fait de leur faible solvabilité, un faible niveau d'éducation ainsi qu'un manque accru de formation en techniques de transformation et de conservation, en gestion de microprojet et un faible accès aux instances de décision.

Les GIE : ils interviennent très souvent dans les microcrédits, les projets d'embouche, ou de maraichage, la teinture et le petit commerce. Leurs activités sont voisines de celles des GPF, la différence se faisant au niveau de l'obtention ou non de personnalité juridique, dont l'accès demeure le principal problème.

TABLEAU N°23 : LISTES DES DELEGUES D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ET AUTRES PRESENTS

N°	PRENOM ET NOM	NOM ORGANISATION DE PRODUCTEURS	VILLAGE
01	LAMINE SARR	GIE NJOFOOR	DJILASS
02	AWA DIOUF	GIE NANOOR NDORONG	DJILASS
03	MAYE SENE	GIE NJAMBAR	DJILASS
04	EL HADJI DIOUF	GIE NANOOR	DJILASS
05	MARIE JOSEPH NDONG	GIE JAL NKHOLA NDONG	DJILASS
06	DIEYNABA TINE	GPFNDIEMANE	DJILASS
07	SADIO NDOUR	GPF THIOUPANE	DJILASS
08	DIAMBOGNE NDOUR	OP CONSORTIUM MAREME FAYE	DJILASS
09	OULIMATA NDOUR	UNION LOCALE GPR	DJILASS
10	COURAME NDONG	AVD NGAMOUL LINE	DJILASS
11	BABOUCAR DIOUF	SECTION VILLAGEOISE	DJILASS
12	MIGNANE DIOUF	ASSOCIATION NAMOR	DJILASS
13	SOULEYE DIOUF	GIE ARAFAT	DJILASS
14	KHANE NDOUR	GPF NGOUMEL SENE	DJILASS
15	ABDOULAHAT NDOUR	ASSOCIATION MBOUGIR	NGARIGNE

N°	PRENOM ET NOM	NOM ORGANISATION DE PRODUCTEURS	VILLAGE
01	BIGUE FAYE	GIE MAAD MBAAN	FAOYE
02	GNIMA THIAM	GIE MBIND NDICK	FAOYE
03	AMY SENE	GPR MBEL ADNA	FAOYE
04	OUSMANE BASSE	ASSOCIATION LISSADJI MANDEKH	FAOYE
05	BOUCAR DIOUF	GIE MBOKAT	FAOYE
06	ALPHONSE NDOUR	GIE JAARGA	DJILASS
07	NDIAGA SARR	ASSOCIATION NGAWOUL SENE	DJILASS
08	NGOR SENE	GIE NDEF A YONFA MAGOUM	DJILASS
09	ABDOURAHMANE SARR	ASSOCIATION NJOFOOR	DJILASS
10	ALIOUNE DIOUF	GIE AFDAY	DJILASS
11	KOUNANE SARR	GIE SET SETAL	DJILASS
12	YASIGA SENE	GIE WELLING	DJILASS
13	BAYE NDOUR	GIE MIGNANE SIGA	DJILASS
14	SATOU NIANE	GPR FARAGE	DJILASS
15	KHADY NDIAYE	GIE SAUGHNEME	DJILASS

IV. DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNAUTE RURALE

4.1. La Sous préfecture

La Sous-préfecture est une institution déconcentrée sous la responsabilité du Sous-préfet qui incarne l'autorité locale et représente l'Etat dans sa circonscription. Toutes décisions administratives doivent passer sous son approbation avant d'être mise en œuvre.

4.2. Le Conseil Rural

- **Sa composition**

Le Conseil Rural est dirigé par un PCR (Président du Conseil Rural) élu pour 5ans. Le Conseil Rural de Djilass compte quarante six (46) élus. Aussi, à l'image de la majorité des autres collectivités, le Conseil se heurte à un problème de recouvrement de la taxe rurale, qui constitue sa principale source de revenus en plus de la taxe. Ainsi, pour une meilleure satisfaction des besoins de ses citoyens, le Conseil devra s'atteler à une :

- Meilleure prise en compte des femmes dans la gouvernance locale
- Un renforcement de la capacité des élus en matière de gouvernance locale
- Une amélioration du mécanisme de recouvrement et une diversification des sources de revenus

TABLEAU N°24 : LISTE DES CONSEILLERS

N°	PRENOM-NOM	VILLAGE D'ORIGINE	SEXE	AGE	ETUDES	MANDAT
1	ABOU BASSE	FAYE	M	53	BAC +	2
2	SOUCKA NDIAYE	SANDIOME NDIOL	M	52	cm 2	3
3	ABDOU NDIAYE	DJILASSE	M	59	0	2
4	ABDOURAHMANE SARR	DJILASSE	M	42	3 éme	1
5	MAMADOU DIARRA	SONDIANE BALLA	M	54	0	1
6	PUNI BANE	SONDIANE DICHINE	M	48	0	1
7	SEYDOU DIOUF	DJILASSE	M	29	3 éme	1
8	TABASKI NIAKH	DJILASSE	M	59	3 éme	3
9	WALY NGONG	DJILASSE	M	59	cm 2	2
10	MIGNONE DIOUF	DJILASSE	M	50	BFEM	2
11	WALY DAJI	SONDIANE DICHINE	M	48	0	1
12	MALICK FAYE	SONDIANE DIOLE	F	48	cm 2	2
13	ALPHONSE NDOUR	DJILASSE	M	67	0	1
14	FATOU NDIAYE	DJILASSE	M	39		1
15	ALPHONSE DIAGNE	SONDIANE THILENE	M	41	BFEM	1
16	NGOR SENE	DJILASSE	M	58	cm 2	1
17	ANDRE NDOUR	DJILASSE	M	42	BAC +	1
18	MOUSSA KA	ROH	F	55	BAC +	1
19	BIRAME NDOUR	SONDIANE THILENE	M	41	0	1
20	AMY NGONG	FAYE	M	59	0	1
21	IBRAHIMA SATHIE	ROH	M	67	0	1
22	ANDRE DIOUF	SONDIANE THILENE	M	40	cm 2	2
23	WALY BAKHOUM	DJILASSE	M	59	0	3
24	CHEIKH NDONG	FAYE	M	54	0	1
25	BABACAR DIOUF	DJILASSE	M	61	0	1
26	BABOU NDOUR	DJILASSE	F	58	Dotorat	1
27	YACINE FAYE	SONDIANE DIOLE	F	25	cm 2	1
28	JACQUELINE SENE	DJILASSE	M	48	0	1
29	OUMY SANOKHO	SONDIANE BALLA	M	49	0	1
30	OUSMANE MADIONE	NGANGNE	M	51	0	3
31	DJIDIACK FAYE	SONDIANE THILENE	M	27	BFEM	1
32	MADY DIOUF	FAYE	M	55	cm 2	1
33	ALPHONSE NDONG	DJILASSE	M	45	bac +	1
34	MICHEL NDOUR	SONDIANE LOUL	M	39	BFEM	1
35	MAMADOU SARR	DJILASSE	M	43	BTS Gestion	1
36	MBAYE TINE	SONDIANE DIOLE	M	52	0	2

LISTE DES COMMISSIONS TECHNIQUES

1. COMMISSION JEUNESSE ET SPORT

VICE PRÉSIDENT : DJIDIACK FAYE

MEMBRES : CHEIKH NDONG

BIRAME NDOUR

SEYDOU DIOUF

MOUSSA KA

2. COMMISSION SANTÉ ET ACTION SOCIALE

VICE PRÉSIDENT : MOUSSA KA

MEMBRES : OUMY SANOKHO

CHEIKH NDONG

FATOU NDIAYE

ANDRÉ DIOUF

MALICK FAYE

ALFONSE NDONG

3. COMMISSION EDUCATION

VICE PRÉSIDENT : ANDRÉ SARR

MEMBRES : IBRAHIMA SATHIE

MALICK FAYE

ALPHONSE DIAGNE

AMY NDONG

MAMADOU DIARRA

MAMADOU SARR

SEYDOU DIOUF

4. COMMISSION FINANCE

VICE PRÉSIDENT : ALFONSE DIAGNE

MEMBRES : MAMADOU SARR

CHEIKH NDONG

BABACAR DIOUF

ABDOURAHMANE SARR

5. COMMISSION HYDRAULIQUE

VICE PRÉSIDENT : ALFONSE NDONG

MEMBRES : PIERRE BANE

GABRIEL FAYE

MADY DIOUF

ALFONSE DIAGNE

BABACAR DIOUF

IBRAHIMA SATHIE

ANDRÉ NDOUR

6. COMMISSION ENVIRONNEMENT

VICE PRÉSIDENT: BABOU NDOUR

MEMBRES: WALY BAKHOUM

MADY DIOUF

ALPHONSE NDOUR

MICHEL NDOUR

MALICK NDOUR

OUSMANE MADIONE

BIRAME NDOUR

MIGNANE DIOUF

BABACAR DIOUF

7. COMMISSION AFFAIRES FÉMININES

VICE PRÉSIDENT : FATOU NDIAYE

MEMBRES : AMY NDONG

OUMY SANOKHO

JACQUELINE SÉNE

BABOU NDOUR

ABDOURAHMANE SARR

DJIDIACK FAYE

8. COMMISSION DOMANIALE

VICE PRÉSIDENT : MIGNANE DIOUF

MEMBRES : MADY DIOUF

WALY BAKHOUM

MBAYE TINE
MAMADOU DIARRA
BABOU NDOUR
IBRAHIMA SATHIE
ABOU NDIAYE
ALPHONSE NDOUR
ANDRÉ NDOUR
HYACINTHE WALY ADJI
PUNI BANE
ANDRÉ DIOUF
OUSMANE MADIONNE

❖ **Les ressources du CR**

Le Conseil Rural a voté un budget de 76 958 720 FCFA pour 2011. Cette assiette est jugée faible par rapport aux différents chantiers qui interpellent la collectivité locale. En effet le Conseil fait face aussi à l'instar des autres CR à une difficulté de couverture de la taxe rurale d'une part et d'une faible diversification des sources de revenus d'autre.

Par ailleurs, les charges de fonctionnement occupent une part non négligeable des dépenses du conseil avec 24% du budget. Cependant nous notons des efforts d'investissement important avec 69% du budget, ce qui pourrait être largement amélioré par une meilleure couverture de la taxe, un renforcement de la coopération décentralisée et une diversification des sources de revenus.

RÉCAPITULATIF :

- **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 23 920 169**
- **RECETTES D'INVESTISSEMENT 53 038 551**
- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 23 920 169**
- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 53 038 551**

TOTAL: 76 958 720 FCFA

• **Le fonctionnement**

La CR a une personnalité morale publique représentative (code des collectivités locales, 1997). De ce fait, elle est responsable de la prise en charge des problèmes de ses autochtones. Pour

ce faire, elle s'appuie sur les différentes commissions spécialisées dont les différents actes sont avalisés par délibération du conseil à travers les sessions ordinaires et extraordinaires. Le principe de libre administration des collectivités locales confère à la CR une latitude d'action dans l'exercice des compétences transférées, sous réserve qu'il ne contrevienne aux lois et règlements, à l'indivisibilité de la République, à l'intégrité du territoire et à l'organisation des pouvoirs publics

4.3. Le CADL

Structure rattachée au Ministère de l'intérieur, le CADL constitue le bras technique du Conseil rural et a une mission d'encadrement des populations à travers leurs structures de base pour un développement harmonieux de leur terroir. Ses principales contraintes sont la faiblesse des moyens, la modicité du budget et la vétusté des locaux et logements du fait d'un parc non renouvelé depuis plusieurs années. D'où l'urgence de doter ce service d'un personnel suffisant et de qualité, d'augmenter son budget et de renouveler sa logistique, de réhabiliter ses locaux.

4.4. Partenaires au Développement

4.4.1. ONG intervenant

TABLEAU N°24 : ONG INTERVENANT DANS LA CR

NOM DE L'ONG	DOMAINE D'INTERVENTION	CIBLES	ZONE D'INTERVENTION	REALISATIONS ET DATE
WORLD VISION	EDUCATIO ALIMENTAIRE SANTE	COMMUNAUTE (ENFANTS-FEMMES)	CR DJILASS	7 SALLES DE CLASSE MAGASIN DE STOCKAGE + BOUTIQUE TOILETTES + CENTRE BIBLIQUE
SEMFIM	FINANCEMENT DE MICRO ACTIVITE DES FEMMES	FEMMES	CR DJILASS	FINANCE : 1 600 000 FRS AVEC UN INTERETS DE 129 266 FRS DANS 6 MOIS
UNICEF PDF EMAIL PAM	IODATION DU SEL	GIE WELENG POUR TOUT CONSOMATION	DJILASS	PAM : DEUX MACHINES D'IODATION 2007/2010
FAS	HYDROLIQUE	COMMUNAUTE	DJILASS	PUITS A LA GRANDE MOSQUEE DE DJILASS 2008
CLCOP	COORDINATION DES ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT DE LA C R	ASSOCIATION GROUPEMENT GIE	CR DJILASS	FINANCE L'AVD + GIE NDIOFFOR 25 AOUT 2008
GREEN SENEGAL	DIGUE ANTI-SEL	LA REGICULTURE	TOUT FAOYE SESENE	20 MAI 2010 FAOYE REBOISEMENT + NATURE

4.4.2. Projets intervenant

TABLEAU N°25 : PROJET INTERVENANT DANS LA CR

NOM PROJET/PROGRAMME	DOMAINE D'INTERVENTION	CIBLES	ZONE D'INTERVENTION	RÉALISATIONS/ DATE
PNDL	INFRASTRUCTURES	DEVELOPPEMENT RURAL	COMMANDE RURALE	MARCHE DE DJILASS 2008
PRODEL (GIZ EX GTZ)	EDUCATION /SANTE	DEVELOPPEMENT LOCAL	CR DJILASS	POSTE DE SANTE SOUDIANE 2009
PROJET BOUTIQUE VILLAGEOISE	FACILITES MODERATION DES TAUX D'INTERETS	PRODUCTION DES TAUX	JEUNE ET DVT FRANCE/SENEGAL	DECEMBRE 2010 FAOYE

V. PLANIFICATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

5.1. Axes d'orientation et Objectifs de développement de la CR de Djilass

L'Etape du diagnostic a été l'occasion pour les populations de la CR de mener des réflexions sur les maux qui gangrènent l'évolution des différents secteurs de développement. Cette étape a aussi permis aux populations de prendre conscience de la nécessité d'une prise en charge urgente des contraintes et aussi d'une valorisation des atouts dont disposent la CR . Le diagnostic est ainsi un tremplin pour asseoir une planification participative solide qui va permettre la détermination des axes stratégiques, des actions et des activités capables de résoudre les problèmes identifiés suivant des délais réalistes et en fonction des ressources mobilisables dans le temps .

Pour mener à bien cette étape il incombe d'abord de définir les axes prioritaires et les objectifs de développement qui permettront par la suite d'identifier les actions à entreprendre.

5.2. Axes Prioritaires de développement de la CR de Djilass

- **Axe 1** : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base
- **Axe 2** : Développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'extraction saline
- **Axe 3** : Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles
- **Axe 4** : Désenclavement et amélioration de la mobilité
- **Axe 5** : Facilitation de l'accès au financement et développement des AGR
- **AXE 6** : Promotion de la bonne gouvernance
- **Axe 7** : Amélioration du cadre de vie
- **Axe 8** : Promotion de la femme, de l'enfance et des personnes en situation d'handicape
- **Axe 9** : Promotion de la jeunesse, des sports, des TIC et de la culture

5.3. Les Objectifs de Développement par axe

AXES PRIORITAIRES	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT
AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à l'eau potable • Faciliter l'accès aux soins sanitaires • Développer l'Education formelle et non formelle
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DE L'EXTRACTION SALINE	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux intrants et équipements agricoles • Augmenter les infrastructures pastorales et faciliter l'accès aux soins animaliers • Développer l'extraction saline • Renforcer l'encadrement technique des producteurs • Moderniser la pêche • Assurer une meilleure valorisation des produits animaliers
DESENCLAVEMENT ET AMELIORATION DE LA MOBILITE	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le désenclavement de la CR • faciliter la mobilité interne et externe
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et valoriser les espaces verts • Inciter les populations à utiliser les ressources environnementales de manière durable
FACILITATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT DES AGR	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un cadre d'échange permanent entre les organisations locales et les institutions financières • Diversifier les sources de partenariat • Renforcer les capacités des organisations locales • Créer des institutions financières locales • Faciliter l'exécution des AGR
AMELIORATION DU CADRE DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à l'énergie • Favoriser un cadre de vie attrayant
PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAPE	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des organisations féminines • Augmenter les équipements d'allègement des travaux féminins • Tisser des partenariats solides entre les institutions financières et les organisations féminines • Assurer un encadrement de qualité aux organisations féminines • Faciliter aux femmes l'accès aux instances de décisions et à la terre • Promouvoir les droits de l'enfant • Accroître l'autonomie financière des personnes en situation d'handicap
PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un cadre de concertation permanent entre les différents acteurs de la CR • Renforcer les capacités des élus locaux • Renforcer les moyens d'actions du personnel communautaire • Impliquer d'avantage les populations dans la gestion communautaire
PROMOTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES TIC ET DE LA CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des organisations de jeunesse • Promouvoir une jeunesse citoyenne • Promouvoir les activités et augmenter les infrastructures sportives • Renforcer l'encadrement des jeunes • Promouvoir le développement des TIC • Prendre en compte l'aspect culturel dans les actions de développement • Faciliter aux jeunes l'accès aux instances de décisions et à la terre • Développer les projets en faveur de la jeunesse

VI. PLAN D'ACTION PRIORITAIRE

Axe 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS PREVUES	ECHEANCIER						LOCALISATION	ACTEURS/ PARTENAIRES	COUT ESTIMATIF EN FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	A6			
Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	Développer l'éducation formelle	Construction de salles de classes équipées dans les écoles primaires et secondaires	<input type="checkbox"/>	Toutes les écoles et nouvelles créations	<input checked="" type="checkbox"/> CR <input checked="" type="checkbox"/> USAID <input checked="" type="checkbox"/> WV <input checked="" type="checkbox"/> ETAT <input checked="" type="checkbox"/> PNDL <input checked="" type="checkbox"/> GIZ / <input checked="" type="checkbox"/> PRODEL <input checked="" type="checkbox"/> PAM <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires belges						
		Construction et équipement de cases des tous petits (3 classes)			<input type="checkbox"/>				Soudiane Dimlé, Soudiane Tiélem	<input checked="" type="checkbox"/> ASER <input checked="" type="checkbox"/> PERACOD	
		Construction de mur de clôture		<input type="checkbox"/>	Toutes les écoles primaires et secondaires sauf Dimlé, Faoye, Djilasse 1, Tièlen						
		Installation de point d'eau dans les écoles		<input type="checkbox"/>					Soudiane Ndiol, Daly		
		Construction de blocs sanitaires dans les écoles		•					Toutes les écoles sauf Thélème, Daly et nouvelles créations		
		Construction de 3 salles de classes pour les cases existantes		•					Faoye et Djilass		
		Création et construction de CEM			•				Dans les soudianes		

	Appui en céréales des cantines scolaires		<input type="checkbox"/>	Toutes les cantines						
	Dotation de salles informatiques aux CEM		<input type="checkbox"/>					CEM Djilass et Soudiane		
	Construction d'un centre de formation polyvalent (jeunes et femmes)					<input type="checkbox"/>		Djilass		
	Electrification de toutes les infrastructures		<input type="checkbox"/>	CR						
Faciliter l'accès aux soins sanitaires	Création et construction de 4 cases de santé équipées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Sorobougou, Soudiane Ndiol (première année), Soubel Ndiobindig, Soudiane Loul	<input checked="" type="checkbox"/> ETAT <input checked="" type="checkbox"/> PRODEL <input checked="" type="checkbox"/> PNDL <input checked="" type="checkbox"/> WV <input checked="" type="checkbox"/> Partenaires belges	32 000 000
	Construction de poste de santé équipé	<input type="checkbox"/>						Djilass	<input checked="" type="checkbox"/> ASER <input checked="" type="checkbox"/> PERACOD	19 000 000
	Dotation d'une ambulance		<input type="checkbox"/>					CR		
	Dotation en matériels informatiques aux postes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Tous les postes		
	Equipement poste de santé	•						Faoye		
	Electrification de toutes les structures sanitaires		<input type="checkbox"/>	CR						
	Construction de maternités			<input type="checkbox"/>				Soudiane Dimlé		
Faciliter l'accès à l'eau potable	Fonctionnalité du réseau d'adduction d'eau potable	<input type="checkbox"/>						CR	<input checked="" type="checkbox"/> CR <input checked="" type="checkbox"/> ETAT	
	Extension du réseau d'adduction d'eau potable	<input type="checkbox"/>						Soudiane Daly et Soudiane Ndiol		14 000 000
	Installation de bassins de rétention					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Soudiane Tiélem		

Axe 2 : Développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'extraction saline

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS PREVUES	ECHANCIER						LOCALISATION	ACTEURS/ PARTENAIRES	COUT ESTIMATIF EN FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	A6			
<i>Développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'extraction saline</i>	FF Fac Faciliter l'accès aux intrants, équipements et infrastructures agricoles	Aménagement de digues anti sel	?	?	?	?			Diawando, Soumbel, Ndiambour, Tiélem, Ndindi, Mbin Gorgo, Baboulaye	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ANCAR ✓ ETAT ✓ PAPIL ✓ PRODEL ✓ PNDL 	
		Dotation en unité de transformation des produits agricoles		?	?	?	?	?	CR		
		Réhabilitation de magasins de stockage		?					Djilass, Tiélem		
	Augmenter les infrastructures pastorales et faciliter l'accès aux soins animaliers	Construction de 7 abreuvoirs		?	?	?	?	?	Faoye, Djilass, Soudiane Ndiol et Dimlé, Ngarign Nanokh, Tiélem, Dali	<ul style="list-style-type: none"> ✓ WV ✓ ETAT ✓ CR 	
		Réhabilitation de parc à vaccination		•					Soudiane Dimlé, Djilass		
		Construction de 2 parcs à vaccination		?	•				Soumbel, Faoye		
		Construction d'une fourrière	•						Djilass		
		Réhabilitation de la moto de l'agent d'élevage	?						Djilass		

Axe 3 : Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS PREVUES	ECHEANCIER						LOCALISATION	ACTEURS/ PARTENAIRES	COUT ESTIMATIF EN FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	A6			
Protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles	Protéger et valoriser les espaces verts	Aménagement d'aires protégées		?	?	?	?	?	Soudiane Tiélem, Balla, Ndiol, Dimlé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CR ✓ ETAT ✓ PERACOD ✓ OCEANIUM ✓ DRECC 	
		Réhabilitation de la pépinière communautaire et veiller à leur pérennisation		?					Djilass		
		Mise en œuvre de Programme de régénération de la mangrove		?	?	?	?	?	Faoye, Rock		
		Mise en œuvre de programme d'introduction des foyers améliorés		?	?	?	?	?	CR		

Axe 4 : Désenclavement et amélioration de la mobilité

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS PREVUES	ECHEANCIER						LOCALISATION	ACTEURS/ PARTENAIRES	COUT ESTIMATIF EN FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	A6			
<i>Désenclavement et amélioration de la mobilité</i>	Améliorer la mobilité interne et externe de la CR	Ouverture de pistes de production		•	•	•	•	•	✓ Faoye – Soudiane ✓ Tiélem – Ndiarogne	✓ PAPIL ✓ Autres partenaires	

Axe 5 : Facilitation de l'accès au financement et développement des AGR

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS PREVUES	ECHEANCIER						LOCALISATION	ACTEURS/ PARTENAIRES	COUT ESTIMATIF EN FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	A6			
Facilitation de l'accès au financement et développement des AGR	Faciliter l'exécution des AGR	Implantation d'un marché avec Souck			•				Faoye	✓ CR ✓ PNDL ✓ PRODEL	
		Augmentation des souks au niveau du marché		•					Djilass		

Axe 7 : Amélioration du cadre de vie

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS PREVUES	ECHANCIER						LOCALISATION	ACTEURS/ PARTENAIRES	COUT ESTIMATIF EN FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	A6			
Amélioration du cadre de vie	Faciliter l'accès à l'énergie	Extension du réseau électrique de Djilass		?	?	?	?	?	CR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ WV ✓ PERACOD ✓ ASER 	
		Mise en œuvre de programmes de vulgarisation des panneaux solaires		?	?	?	?	?	CR		
		Mise en œuvre de programmes de vulgarisation de foyers améliorés		?	?	?	?	?	CR		
	Favoriser un cadre de vie attrayant	Mise en œuvre de programme de construction de latrines de toutes les maisons		?	?	?	?	?	CR		

Axe 8 : Promotion de la femme, de l'enfance et des personnes en situation d'handicape

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS PREVUES	ECHEANCIER						LOCALISATION	ACTEURS/ PARTENAIRES	COUT ESTIMATIF EN FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	A6			
<i>Promotion de la femme, de l'enfance et des personnes en situation d'handicape</i>	Augmenter les équipements d'allègement des travaux féminins	Implantation de moulins à mil		☐	☐	☐	☐	☐	Soudiane Ndiol, Balla, Tiélem, Rock, Ngarign, Sorobougou, Soumbel, Soudiane Dihine, Soudiane Santh, Soudiane Daly	✓ CR ✓ ETAT☐	
		Mise en place d'une batteuse		☐					CR		

Axe 9 : Promotion de la jeunesse, des sports, des TIC et de la culture

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS PREVUES	ECHEANCIER						LOCALISATION	ACTEURS/ PARTENAIRES	COUT ESTIMATIF EN FCFA
			A1	A2	A3	A4	A5	A6			
<i>Promotion de la jeunesse des sports, des TIC et de la culture</i>	Promouvoir les activités et augmenter les infrastructures sportives	Aménagement des terrains de foot ball au niveau de chaque zone		?	?	?	?	?	Les terrains délibérés	✓ PRODEL ✓ WV ✓ CR ✓ ETAT ✓ PNDL	
	Promouvoir une jeunesse citoyenne	Construction d'une vision center			?				Djilass		
		Construction et équipement d'une maison des jeunes	•						Faoye		22 000 000
	Promouvoir les activités sportives	Construction d'un terrain de jeu multifonctionnel				?	?		Au niveau des CEM de Djilass et Soudiane		

VII. LES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

7.1. Aspects institutionnels de la mise en œuvre

L'une des prérogatives les plus importantes du Conseil rural est d'élaborer et de mettre en œuvre des actions de développement local. La complexité de la tâche et la multiplicité des acteurs locaux exigent de procéder à une gestion concertée de la planification et l'exécution des options de promotion économique et sociale. Dans cette perspective, le Conseil rural sera appuyé par le **C.C**, principale structure représentative de la société civile locale. Il sera créé » alors des comités de construction, d'entretien et de maintenance des futures réalisations. Auparavant, il sera procédé au choix annuel des investissements à partir des options de développement arrêté dans le PLD. Le budget sera alors le principal document de planification dans lequel il sera précisé les prévisions de réalisations, leurs coûts estimatifs, les montants des contreparties locales et les éventuels.

7.2. Horizon temporel du plan

Dans un souci d'harmonisation du PLD avec les documents régionaux et nationaux de planification, l'horizon temporel sera de six ans. Durant la période (2011-2016), les actions à réaliser, dans la communauté rurale doivent être prévues dans le PLD, ou du moins être totalement en cohérence avec les principales options de développement.

7.3. Le Plan Annuel d'Investissement (PAI)

Le Plan Annuel d'Investissement (PAI) répertorie l'ensemble des actions prioritaires qui seront menées durant l'année. Ces actions sont extraites du Programme d'Action Prioritaire (PAP) du Plan.

Durant toute la durée de validité du PLD, un Programme d'Investissement (PI) sera donc élaboré de façon participative, chaque année avec le Comité de Concertation (CC) et le Conseil Rural. Chaque projet retenu devra donc faire l'objet d'une évaluation sommaire qui spécifie les bénéficiaires, la justification, la localisation, la durée, l'enveloppe financière et les stratégies de mise en œuvre du projet.

7.4. Le Plan de Formation

Au cours du diagnostic, les différents besoins en formation ont été identifiés au niveau de chaque secteur. Le Plan de Formation (PF) recense l'ensemble de ces formations nécessaires au renforcement des capacités et des compétences locales. Il spécifie aussi, les objectifs et les résultats attendus, les cibles, la durée et les moyens de suivi et de démultiplication de celles-ci.

Le Plan de Formation occupe une place stratégique dans le processus de développement local.

En effet, car à travers les ateliers de formation qui seront proposés, la communauté rurale pourra renforcer et valoriser les capacités de ses ressources humaines afin d'atteindre une meilleure productivité.

7.5. Le Plan de Communication

A l'image de la formation, la communication occupe une place centrale dans le développement local. Elle peut permettre d'aboutir à une vision partagée des objectifs de développement entre les différents acteurs de la communauté rurale ; sous ce rapport, la maîtrise des moyens et des voies de communication devient un enjeu majeur.

Le plan de communication permet donc d'identifier des solutions, à partir du diagnostic, afin de lever les principales contraintes et d'améliorer les réseaux de communication. Il devra préciser les objectifs de communication, les cibles visées, les résultats attendus et les supports utilisés, pour chaque opération de communication.

7.6. Les Stratégies de Mise en Œuvre et De Suivi

Le CC, principal cadre d'échanges et de concertation de la communauté rurale, sera chargé en partenariat étroit avec le Conseil Rural, de rechercher les voies et moyen d'une mise en œuvre adéquate du PLD. A cet effet, il développera un ensemble de stratégies pour le financement du PLD, la préparation technique et l'exécution des investissements prévus, le suivi des réalisations et la maintenance des ouvrages.

7.6.1. Le financement du PLD

Le présent PLD coïncide avec la mise en œuvre du Programme National de Développement Local (PNDL) dans la communauté rurale. Certaines actions sont donc prises en charge par le programme lorsqu'elles sont inscrites dans le Plan Annuel d'Investissement (PAI). Pour ces actions, le financement se fait conjointement avec le PNDL, le CR et les bénéficiaires selon les modalités définies par le programme.

Par contre, pour les actions qui ne sont pas prises en compte par le PNDL, la communauté rurale fera appel, en plus des efforts du conseil rural et des populations, à ses partenaires traditionnels et potentiels pour leur financement, notamment les ONG et les partenaires extérieurs par le biais de la coopération décentralisée.

7.6.2. Préparation des dossiers techniques

Les demandes de financement ayant reçu un accord de la part d'un bailleur devront être transformées en dossiers techniques. Ces derniers devront mettre en évidence, pour chaque projet, les aspects techniques et environnementaux, les organisations chargées du pilotage, le chronogramme d'exécution et les mécanismes de suivi. Ces dossiers seront complétés par des documents annexes tels que les plans ou croquis, les factures pro forma, les devis estimatifs, etc.

7.6.3. Sélection des prestataires

Après les étapes précitées, les prestataires seront choisis à la suite d'un appel d'offres. Pour les marchés potentiels, un appel à candidature sera donc lancé au niveau régional. Sur la présentation de dossier les entrepreneurs présentant les meilleures offres (techniques, financières,...) seront choisis sur des bases transparentes pour la réalisation des infrastructures.

7.6.4. La mise en place du comité de construction

Avant la phase de réalisation, proprement dite, un comité de construction sera mis en place pour le suivi des travaux des entrepreneurs. Il devra assurer le rôle de maître d'ouvrage délégué. Ses principales missions sont :

- le suivi régulier des travaux des entrepreneurs ;
- la gestion des matériaux ;

- la mobilisation et la comptabilisation des apports en nature ;
- le suivi des contrats des fournisseurs et entrepreneurs ;
- l'organisation des réceptions provisoires et définitives.

Ce comité joue un rôle important dans la mise en œuvre et le dispositif de suivi du PLD, particulièrement dans le contrôle du respect des cahiers de charge par les entrepreneurs.

7.6.5. Exécutions des projets

Après l'identification des différents entrepreneurs qui se chargent de la réalisation des infrastructures, le conseil rural peut signer, compte tenu des difficultés liées à l'élaboration des données techniques et au contrôle des travaux, un contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux.

Il convient de signaler aussi, que l'exécution des travaux incombe personnellement aux prestataires qui ont été choisis, par conséquent la cession de tout ou une partie du marché ne peut se faire sans l'accord du maître d'ouvrage (le conseil rural).

7.6.6. Mise en place des comités d'entretien et de maintenance

La gestion des infrastructures devra être un problème communautaire. L'ensemble de la population sans exclusivité devra être impliqué dans l'entretien et la maintenance des ouvrages communautaires qui seront mis en place. Dans une démarche participative, un comité d'entretien et de maintenance sera mis en place pour chaque infrastructure, avant la fin des travaux. Ce comité qui sera sous la supervision du CC devra impliquer l'ensemble des bénéficiaires directs du projet.

CONCLUSION

La planification locale se trouve être une arme indispensable dont toute collectivité locale soucieuse d'un développement harmonieux doit se munir. C'est dans cette perspective que, le Conseil rural de Djilass appuyée par son partenaire technique l'ARD dans le cadre du Programme Nationale de Développement local (PNDL) s'est lancée dans un processus d'élaboration de son plan local de développement.

Le maître mot de ce plan a été la participation des populations. Ces dernières ont en effet été impliquées à tous les niveaux du processus pour pallier à toute divergence pouvant constituer une contrainte lors de l'exécution des projets retenus. Ainsi des ateliers de diagnostics et de planification ont été tenus au niveau des trois zones retenues à savoir **Ndimbiding, Soudiane et Djilass** sous l'appui et la supervision de la Commission Elargie de Planification. Ensuite, furent organisés des ateliers de restitution au niveau zonal puis communautaire. Cette étape a été suivie de celle de la planification communautaire qui a été le lieu d'arbitrage des actions retenues en fonction d'un échéancier de six ans.

Tout ceci pour dire que ce plan a fait l'objet d'une appréciation globale de toute la communauté (validation communautaire). Ce qui sans doute sera un atout non négligeable dans la mise en œuvre dont l'accent devra alors être mis sur les capacités de mobilisation des ressources du conseil rural et de ses partenaires. Différentes stratégies devant surtout faire appel à l'esprit d'ouverture et d'initiative doivent être déployées pour assurer une mise en application efficace de ce plan. Il s'agit de:

- la mobilisation des ressources internes et externes
- la mise en œuvre d'une bonne stratégie de communication
- La mise en place d'un bon dispositif de suivi évaluation

Il importe de préciser aussi que la réussite de ces stratégies est largement tributaire de la responsabilisation, de la détermination et du degré d'engagement de tous les acteurs de développement de la CR. Toute chose qui laisse espérer un développement à long terme de la communauté rurale de Djilass.